

LA BRESLE

EPTB Bresle

Institution interdépartementale Oise / Seine-Maritime / Somme
pour la gestion et la valorisation de la Bresle



Rapport d'activités

2009

Mars 2010

Institution interdépartementale de la Bresle - 3 rue Sœur Badiou - 76390 AUMALE
Reconnue Etablissement Public Territorial du Bassin de la Bresle

1. PRESENTATION DE L'ETABLISSEMENT PUBLIC TERRITORIAL DU BASSIN DE LA BRESLE -----	3
1.1. L'Institution interdépartementale Oise/Seine-Maritime/ Somme pour la gestion et la valorisation de la Bresle-----	3
1.2. Le bassin de la Bresle-----	3
1.3. Les objectifs de l'Institution-----	3
1.4. Reconnaissance en tant qu'EPTB -----	4
1.5. Ses missions : être le chef de file sur le bassin hydrographique de la Bresle-----	4
1.6. Le Conseil d'administration et le bureau -----	5
1.7. Le personnel de l'EPTB Bresle -----	6
2. LE BILAN FINANCIER 2009 -----	7
3. LES PRINCIPALES ACTIONS EN 2009 -----	9
3.1. Mise en œuvre du SAGE Bresle -----	9
3.2. L'animation de bassin versant -----	10
3.3. L'animation du document d'objectifs (DOCOB) Natura 2000 sur le site "Vallée de la Bresle"-----	15
3.4. Les travaux consécutifs à l'étude sur le rétablissement de la libre circulation des poissons migrateurs, travaux de restauration de la continuité écologique -----	16
3.5. Le suivi scientifique des poissons migrateurs sur la Bresle ; partenariat avec l'ONEMA -----	17
3.6. La mise en place des cultures intermédiaires pièges à nitrates (CIPAN)-----	17
3.7. Gestion et entretien du site de Nesle l'Hôpital, propriété de l'EPTB Bresle -----	18
3.8. Les animations "nature et pêche" et le développement de la pêche associative sur la vallée-----	19
4. ANNEXES -----	21

1. PRESENTATION DE L'ÉTABLISSEMENT PUBLIC TERRITORIAL DU BASSIN DE LA BRESLE

1.1. L'Institution interdépartementale Oise/Seine-Maritime/ Somme pour la gestion et la valorisation de la Bresle

Le Département de la Seine-Maritime et le Département de la Somme ont constitué par délibérations respectives de leurs conseils généraux en date des 19 et 28 juin 1995, une Institution interdépartementale pour la gestion et la valorisation de la Bresle. Le Département de l'Oise a demandé par délibération de sa commission permanente en date du 9 décembre 2002 son adhésion à l'Institution.

Les Départements de l'Oise, de la Seine-Maritime et de la Somme ont adopté les statuts de l'Institution et l'intégration du Département de l'Oise à l'Institution, par délibérations respectives en date du 19 septembre 2003, du 21 octobre 2003, et du 24 octobre 2003.

L'Institution interdépartementale est un établissement public doté de la personnalité morale et de l'autonomie financière en application des lois n°82-213 du 2 mars 1982 et n°83-8 du 7 janvier 1983 relatives aux droits et libertés des communes, des départements et des régions et du décret n°83-479 du 10 juin 1983 relatif aux institutions interdépartementales (cf. L5421-1 et suivants et R5421-1 et suivants du Code général des collectivités territoriales).

1.2. Le bassin de la Bresle

Le bassin versant couvre une surface d'environ 748 km² dont 57 km² dans l'Oise pour la partie amont, 329 km² sur la Somme (au nord) et 362 km² en Seine-Maritime (au sud). La population comprise dans les 120 communes du bassin versant hydrographique avoisine les 76 000 habitants dont environ 65 000 habitants au sein même du bassin versant (cf. annexes 2 et 3).

La Bresle est un fleuve côtier de 72 km de long qui prend sa source au hameau d'Hadancourt sur la commune de Criquiers (76) en période de basses eaux de la nappe tandis que les sources peuvent provenir, comme ce fut le cas en 2002 et 2003, quelques 1 100m plus en amont, au niveau du terrain de motocross de Blargies dans l'Oise.

La Bresle dispose de plusieurs affluents avec parmi les plus importants : le Liger (17km - sous-BV=122km²) et la Vimeuse (15km - sous-BV=95km²).

Le régime de la Bresle est profondément marqué par la nappe de la craie dont elle constitue un des drains. Celle-ci lui confère par son rôle régulateur, un régime régulier avec des étiages soutenus et des crues peu marquées.

La forte oxygénation de départ des eaux de la nappe de la craie et les faciès rapides rencontrés dans le milieu aquatique ont conduit au classement de la Bresle en 1^{ère} catégorie piscicole. Ces cours d'eau sont caractérisés par la présence d'espèces salmonicoles comme le saumon atlantique, les truites de mer et fario mais aussi par les lamproies, l'anguille...

1.3. Les objectifs de l'Institution

Extrait des statuts de l'Institution, revus et adoptés le 14 janvier 2004, suite à l'adhésion du Département de l'Oise (chap. I, art. 1 – annexe 1) :

« L'Institution a pour objet de mettre en œuvre les objectifs suivants :

- préserver la qualité des eaux de la Bresle et de favoriser le développement de ses richesses piscicoles,
- améliorer la gestion hydraulique du bassin versant de la Bresle dans le respect des équilibres naturels,
- mettre en valeur le patrimoine naturel et paysager de la vallée afin de renforcer son attractivité économique et touristique,
- réaliser toutes études et tous travaux se rapportant à la mise en œuvre de ces objectifs. »

1.4. Reconnaissance en tant qu'EPTB

La reconnaissance officielle des Etablissements Publics Territoriaux de Bassin (EPTB) est intervenue pour la première fois dans la loi du 30 juillet 2003 relative aux risques technologiques et naturels. Les modalités de reconnaissance des EPTB ont été précisées par le décret et l'arrêté du 7 février 2005. **Dès lors, les EPTB dont l'Institution Bresle fait partie depuis le 19 avril 2007, sont reconnus comme acteurs institutionnels de la gestion équilibrée de l'eau à l'échelle des bassins versants.**

Selon le principe de subsidiarité, l'EPTB Bresle est habilité à intervenir sur son bassin versant tant en hydraulique (prévention des inondations, ...), qu'en environnement (restauration de la libre circulation des poissons migrateurs, Natura 2000, gestion des zones humides,...) que sur le plan du développement local notamment au travers de la mise en place d'actions de sensibilisation au respect du patrimoine naturel (animations "pêche et nature",...) par exemple.

1.5. Ses missions : être le chef de file sur le bassin hydrographique de la Bresle

1.5.1. Etre l'animateur sur le bassin versant

Depuis sa création en 1995, l'Institution Bresle a su montrer **sa capacité à assurer un rôle d'animateur** vis-à-vis des autres collectivités du bassin versant. Cette fonction s'exerce actuellement dans de nombreux domaines et continuera à s'accroître dans les années qui viennent, avec l'avènement de nouveaux projets (SAGE, contrat d'objectifs de gestion de l'eau mis en place par le Département de la Seine-Maritime, possible signature d'un contrat territorial sur l'ensemble du bassin versant, suivi du dossier Natura 2000 sur le site « Vallée de la Bresle »,...) **lesquels requièrent davantage un acteur capable d'animer et de coordonner les actions de l'eau à l'échelle du bassin versant.**

L'EPTB Bresle est l'animateur d'une gestion équilibrée de la ressource sur le bassin versant de la Bresle et il porte, à ce titre, divers projets d'envergure dont l'animation du Schéma d'aménagement et de gestion des eaux (SAGE) de la Vallée de la Bresle, document qui constituera la pierre angulaire d'une politique de l'eau sur le bassin versant.

1.5.2. Porteur potentiel de maîtrise d'ouvrage sur le principe de subsidiarité

Récemment, **l'EPTB Bresle s'est prononcé pour porter la maîtrise d'ouvrage d'études structurantes sur l'ensemble du bassin.** Des démarches auprès des acteurs concernés seront bientôt entreprises pour réfléchir à la mise en place des actions nécessaires au rétablissement des équilibres hydrauliques sur le bassin versant. Ces études viendront compléter la connaissance globale du bassin versant nécessaire à la détermination des enjeux définis par le SAGE.

1.5.3. Un suivi des actions dans le domaine de l'eau sur le bassin versant

Dans le but d'améliorer les connaissances et d'orienter les décisions et les actions en matière de gestion de l'eau et des milieux aquatiques, **l'EPTB Bresle offre ses services en accompagnant les maîtres d'ouvrage locaux ou en portant la maîtrise d'ouvrage de projets d'envergure.**

Elle apporte conseils et assistance aux porteurs de projet en faisant la demande tant sur le plan de la relecture des documents administratifs et techniques que du fléchage des financements pour les projets intéressant son domaine de compétence.

1.5.4. Assurer la communication et la sensibilisation

En matière de communication, l'Institution Bresle diffuse annuellement un bulletin d'information qui synthétise l'ensemble des principales actions qu'elle a portées sur l'année écoulée mais **elle intervient aussi ponctuellement et dans le cadre de l'élaboration de divers projets qu'elle suit** quotidiennement : affiche et livret pour le SAGE de la Bresle, plaquette sur la gestion des eaux pluviales, bulletins d'information et plaquette sur le site Natura 2000 "Vallée de la Bresle", gestion et actualisation du site internet de l'Institution, articles dans les journaux locaux,...

En outre, elle dispose et utilise une base de données informatique et géographique qui appuie ses décisions éventuelles.

1.6. Le Conseil d'administration et le bureau

L'Institution interdépartementale de la Bresle est régie par un conseil d'administration composé des conseillers généraux des 3 Départements membres à raison de 15 membres dont :

- 5 conseillers généraux et le Président du Département de la Seine-Maritime ou son représentant,
- 5 conseillers généraux et le Président du Département de la Somme ou son représentant,
- 2 conseillers généraux et le Président du Département de l'Oise ou son représentant (cf. annexe 1).

1.6.1. Le bureau

Président : Jacques PECQUERY, conseiller général du canton de Gamaches (80)

Vice-présidente : Mme Marie-Françoise GAOUYER, vice-présidente du Conseil général de la Seine-Maritime et conseillère générale du canton d'Eu (76)

Vice-président : M. Thierry MAUGEZ, conseiller général du canton de Songeons (60)

Secrétaire : M. Pierre LOIN, conseiller général du canton de Blangy sur Bresle (76)

Secrétaire-adjoint : M. Emmanuel MAQUET : conseiller général du canton d'Ault (80)

1.6.2. Les autres membres

Monsieur Philippe ARCILLON †, conseiller général du canton de Moyenneville (80)

Monsieur Jean-Louis AUBRY, vice-président du Conseil Général de l'Oise et conseiller général du canton de Le Coudray Saint Germer (60)

Monsieur Jérôme BIGNON, député et conseiller général du canton d'Oisemont (80)

Monsieur Gérard DECORDE, conseiller général du canton de Formerie (60)

Monsieur Pierre-Marie DUHAMEL, conseiller général du canton d'Aumale (76)

Madame Sandrine HUREL, députée et conseillère générale du canton de Dieppe est (76)

Monsieur Claude JACOB, conseiller général du canton d'Hallencourt (80)

Monsieur Sébastien JUMEL, vice-président du Conseil général de la Seine-Maritime et conseiller général du canton de Dieppe ouest (76)



Monsieur Francis SENECAI,
vice-président du Conseil général
de la Seine-Maritime et
conseiller général du canton de
Saint-Saëns (76)

Monsieur Thierry
VANSEVENANT, conseiller
général du canton de Friville
Escarbotin (80)

Conseil d'administration

1.7. Le personnel de l'EPTB Bresle

Directeur et chargé de mission Natura 2000 : Jean-Philippe BILLARD

Chargée de l'animation du SAGE : Magali BERNIZET

Chargée de l'animation de bassin versant : Amélie AGOGUÉ

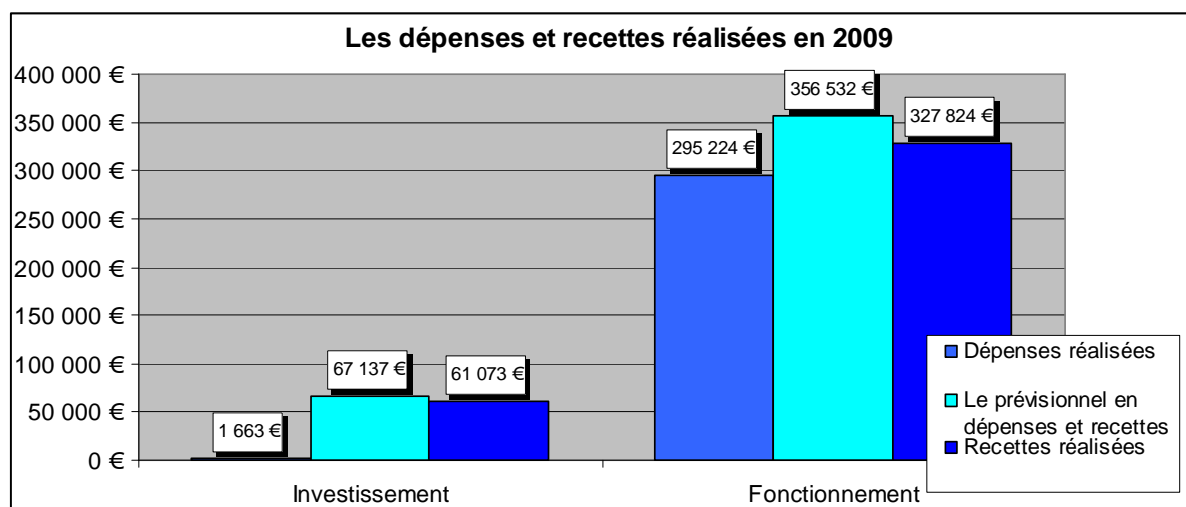
Assistante administrative et comptable : Claudine OUALLET

Animateur "pêche et nature" : Charles-Edouard MACKELBERG (Stéphane FORGEOIS
ancien agent titulaire sur ce poste est en détachement depuis le 1^{er} novembre 2009)

Agent de surveillance piscicole : Tony MACQUET

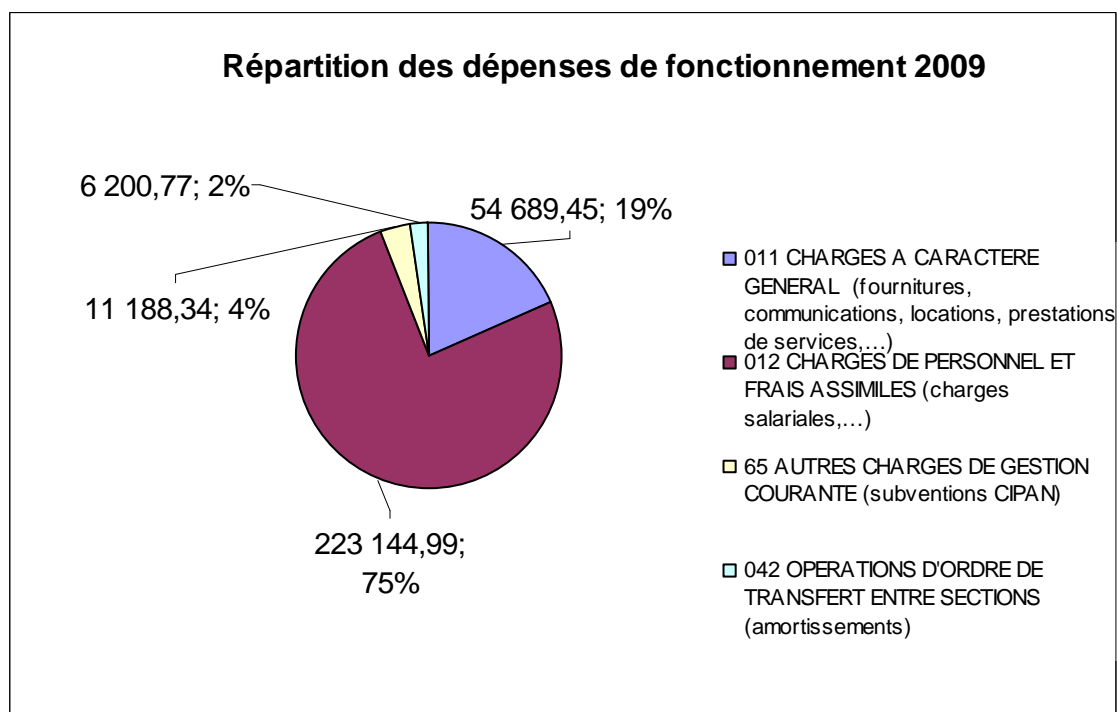
2. LE BILAN FINANCIER 2009

Le compte administratif 2009 affiche un résultat d'exercice excédentaire de 92 010,56 €.



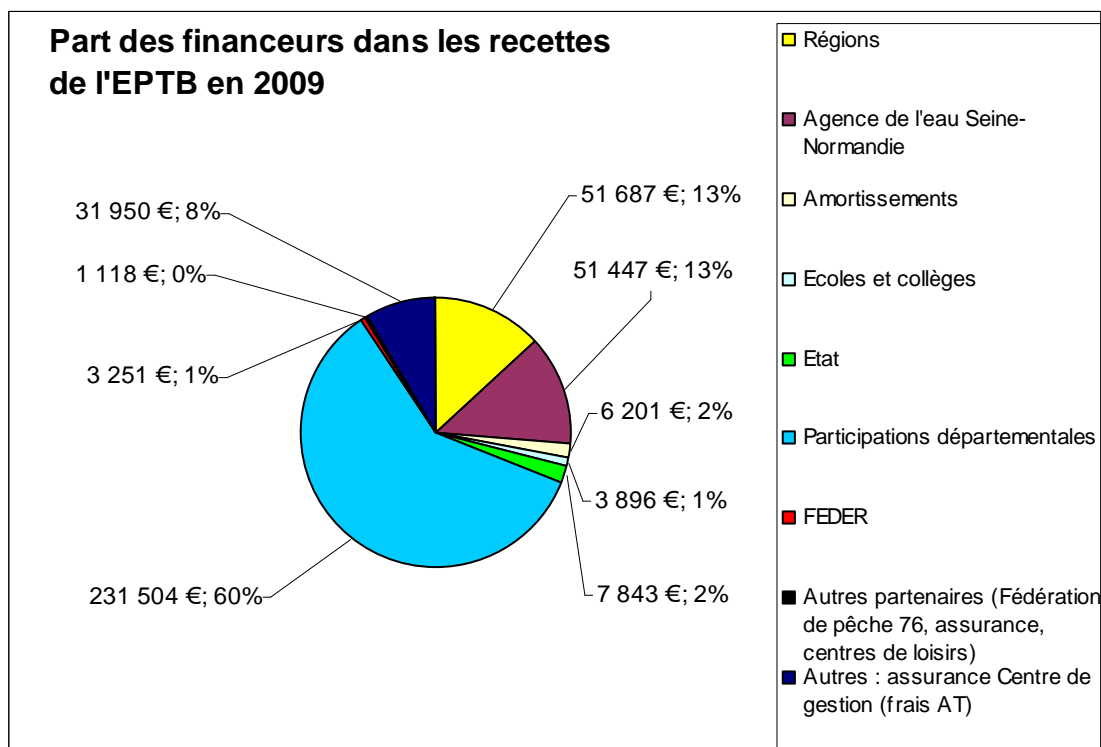
Les dépenses 2009 de l'établissement sont majoritairement des dépenses de fonctionnement (>99%), les projets de travaux liés au rétablissement de la libre circulation des poissons migrateurs n'étant pas encore totalement arrêtés, ils ont été reportés.

Parmi les dépenses de fonctionnement, **plus de 70% concernent les charges salariales propres au fonctionnement de la structure.**



Ne disposant pas de fiscalité propre, l'Institution Bresle perçoit pour son fonctionnement une participation des 3 Départements à hauteur du plan de financement indiqué dans ses statuts : **45% en provenance du Département de la Seine-Maritime, 45% en provenance du Département de la Somme et 10% en provenance du Département de l'Oise.**

De plus et pour la mise en œuvre des programmes d'actions dont elle assure la charge (SAGE, Natura 2000, Suivi scientifique des poissons migrateurs,...), l'EPTB Bresle fait appel aux participations extérieures notamment de l'Agence de l'eau, des Régions, de l'Etat, de l'Europe...



Toutes sections confondues, la participation des Départements reste majoritaire puisqu'elle concerne **60% des recettes** de l'EPTB.

3. LES PRINCIPALES ACTIONS EN 2009

3.1. Mise en œuvre du SAGE Bresle

3.1.1. Présentation générale et historique du SAGE de la Bresle

Un SAGE est un document de planification qui a pour but de préserver ou de reconquérir le bon état des eaux (superficielles, souterraines et côtières) afin que tous les usages (alimentation en eau potable, pêche, baignade...) puissent être réalisés sans préjudice pour l'Homme et son environnement. Il est établi sur une échelle hydrographique cohérente : le bassin versant de la Bresle, qui est formé de tout ou partie de 113 communes réparties sur 3 départements et 2 régions (11 dans l'Oise, 43 en Seine-Maritime et 59 dans la Somme).

Historique du SAGE :

- ⌚ 7 avril 2003 : arrêté interpréfectoral de délimitation du périmètre
- ⌚ 3 avril 2006 : arrêté interpréfectoral de composition de la Commission Locale de l'Eau (CLE)
- ⌚ 16 juin 2006 et 5 juillet 2006 : réunions institutives de la CLE
- ⌚ 13 août 2007 : arrêté modificatif n°1 de la composition de la CLE
- ⌚ 28 avril 2009 : arrêté modificatif n°2 de la composition de la CLE

Historique de la structure porteuse :

- ⌚ 17 novembre 2006 : l'Institution interdépartementale de la Bresle délibère favorablement pour être la structure porteuse du SAGE de la Vallée de la Bresle.
- ⌚ 1^{er} février 2007 : recrutement de l'animatrice (contrat de droit public de 36 mois renouvelé – financement assurée pour la cellule d'animation, jusqu'au 31 janvier 2010 à 50% par l'AESN, 30% par la région Picardie et 20% par l'Institution Bresle).

3.1.2. Bilan d'activités 2009

La Commission locale de l'eau (CLE) du SAGE de la Vallée de la Bresle réalise un état initial des milieux et des usages, première séquence de la phase d'élaboration.

a) Animation des réunions de CLE et soutien administratif de la CLE

La rédaction de l'état initial demande une mutualisation des données et une concertation de tous les acteurs qui sont invités à se réunir en différentes commissions. De plus, la CLE étant une assemblée à part entière, il est nécessaire que les membres se réunissent pour délibérer au sujet du fonctionnement propre de la CLE (élection, règles...). Un soutien administratif nécessaire est donc requis, lequel consiste en

- * l'organisation des réunions (préparation et envoi des courriers et des documents de travail...) et la rédaction des comptes-rendus de réunions, des délibérations... en lien direct avec le président de la CLE ;
- * la création de notes de synthèse pour l'aide à la prise de décision ;
- * le suivi du fonctionnement de la CLE ;
- * la veille juridique ;
- * la conduite financière du projet : préparation et suivi du budget et rédaction de bilans annuels.

Historique pour 2009 :

- ⌚ 20 avril 2009 : **réunion de commission permanente.** *Ordre du jour* : préparation de la réunion de CLE et formulation d'un avis sur le projet de SDAGE et du programme de mesures annexé.
- ⌚ 26 juin 2009 : **quatrième réunion de la CLE.** *Ordre du jour* : élection d'un président, de 3 vice-présidents et composition de la Commission permanente, adoption de différents points de fonctionnement et évocation des dossiers en cours.

🕒 11 septembre 2009 : **réunion des membres de la CLE volontaires** pour finaliser les documents de communication sur le SAGE.

b) Communication

A destination des membres de la CLE :

- création de documents de synthèse en vue de faciliter l'intégration des nouveaux membres et diffusion aux autres membres pour rappel ;
- diffusion de documents de vulgarisation et des comptes rendus de toutes les réunions ;
- intervention de personnes extérieures lors des réunions.



Par les membres de la CLE :

- création d'un logo du SAGE de la Vallée de la Bresle,
- création d'une affiche sur le SAGE et d'un livret complémentaire, à destination des élus et du grand public.

Pour le compte de la CLE, l'animatrice du SAGE participe à diverses réunions organisées par des administrations, des institutions, des collectivités, etc...

Affiche du SAGE réalisée cette année par les membres de la CLE

3.1.3. Objectifs pour les années à venir

Les objectifs fixés pour l'élaboration du SAGE sont repris dans l'échéancier joint en annexe 7. Il a été présenté en séance plénière du 26 juin 2009. Il est compatible avec l'objectif « élaboré en 2015 » fixé par le SDAGE du bassin de la Seine et des cours d'eau côtiers normands.

En 2010, la CLE devra, en parallèle de l'élaboration et de la validation des étapes citées plus haut :

- * réfléchir à la rédaction d'un protocole d'accord SAGE/Institution qui sera soumis à signature au Conseil d'Administration.
- * réfléchir au lancement d'études pour réaliser les cartographies nécessaires au PAGD : cartographie des zones humides, des zones humides d'intérêt environnemental particulier (ZHIEP) et des zones stratégiques pour la gestion de l'eau (ZSGE) en mars 2011 ? Et d'autres ?
- * commencer l'évaluation environnementale.

3.2. L'animation de bassin versant

Un programme d'animation a été établi suite à la consultation des directions de l'environnement des différents Départements et a été validé en CA le 18 janvier 2008. Ce programme a fait l'objet d'un bilan des réalisations au 31 juillet 2009 (cf. annexe 8 - extrapolation au 31/12/09).

3.2.1. La coordination de bassin versant

a) Elaboration d'un programme d'animation en vue de définir une action équitale sur tout le territoire.

Historique du programme d'animation de bassin versant :

- ⌚ 18 janvier 2008 : validation du programme en Conseil d'administration ;
- ⌚ 31 décembre 2009 : bilan des réalisations

L'animation de l'ensemble est assurée par l'Institution : suivi de la programmation du contrat en Seine-Maritime et mise en œuvre du programme d'animation de l'Institution sur tout le bassin versant.

b) Animation du contrat d'objectifs de gestion de l'eau (COGE) conclu sur la période 2006-2010 qui concerne le Département de Seine-Maritime et intéresse uniquement les maîtres d'ouvrage seinomarins.



Réunion du COGE

Historique du COGE :

- ⌚ 17 mars 2006 : la réunion de lancement de la démarche ;
- ⌚ 20 mai 2008 : signature du contrat ;
- ⌚ 14 mai 2009 : révision du programme d'actions à mi-parcours ;
- ⌚ Echéance du contrat le 31 décembre 2010.

c) A venir

En projet et afin de réellement poser l'organisation de l'animation sur tout le bassin versant, la mise en place d'un contrat territorial avec l'Agence de l'eau Seine-Normandie est en cours de réflexion. Cette vision aurait l'avantage de fournir à l'EPTB et aux financeurs publics une vision globale des actions et des programmations en cours ou à venir dans le domaine de l'eau mais elle nécessiterait certainement un recrutement supplémentaire par l'EPTB Bresle.

3.2.2. Protection de la ressource en eau

a) Projet sur la maîtrise de l'utilisation des produits phytosanitaires sur le bassin versant

L'ensemble des utilisateurs de produits phytosanitaires est ciblé par ce projet : professionnels (agriculteurs, industriels, entreprises d'entretien, d'espaces verts, ...), collectivités (communes et leurs groupements, Départements, ...), particuliers, ... L'animation a permis cette année de monter 4 sessions de sensibilisation à l'usage de ces produits sur la vallée.

Historique du programme de réduction des phytos :

- ⌚ 23 avril 2008 : première réunion technique d'échanges entre les 3 Départements et l'Institution ;
- ⌚ 2 juin 2008 : sollicitation des présidents des Conseils généraux pour demander un partenariat plus étroit et souligner les enjeux de l'eau sur le bassin versant de la Bresle ;

⌚ 6, 13, 20 et 27 octobre 2009 : sessions d'information sur le désherbage dans les collectivités (partenariat entre l'Institution Bresle et la FREDON Haute-Normandie).

A FAIRE : le volet pratique des sessions en salle pour ceux ayant participé (visite d'une collectivité, démonstration de matériel, ...).

b) Projet sur les bassins d'alimentation de captage d'eau potable

Le programme d'animation de bassin versant prévoit une action d'assistance technique pour le lancement et le suivi des études multi pression sur les bassins d'alimentation de captages (BAC). Cette démarche de protection et de lutte contre les pollutions diffuses de la ressource en eau requiert plusieurs étapes :

- Définition hydrogéologique des BAC ;
- Identification des risques de pollution : on croise différents facteurs d'occupation du sol, de pratiques, de vulnérabilité intrinsèque de la ressource ;
- Proposition d'un programme d'action territorialisé ;
- Animation du programme d'actions.

Depuis 2008, les modalités d'intervention de l'Institution n'ont pas été définies. En effet, deux scénarii contradictoires sont envisageables :

- *un accompagnement technique aux syndicats d'eau sans investissement financier de l'Institution (ce qui prévaut dans le cadre du COGE par exemple) ;*
- *une maîtrise d'ouvrage de l'Institution (proposée par le Département de la Somme à l'époque).*

Concrètement, il semble que l'Institution n'ait ni les moyens ni la légitimité pour prendre la maîtrise d'ouvrage d'études sur les captages d'eau potable. En revanche, il semble possible d'envisager un accompagnement des syndicats d'eau, en particulier si le programme de mesure (PDM) territorialisé du SDAGE impose la réalisation de ces études et si aucune autre structure ne se présente pour l'animation. Là encore, cela impliquera des besoins humains supplémentaires.

L'Agence de l'eau Seine-Normandie finance ces études sur les captages prioritaires. On en compte cinq en Seine-Maritime et zéro dans l'Oise. L'Agence de l'eau n'a pas encore défini les captages prioritaires pour les communes de la Somme. En revanche, on y trouverait un (?) captage prioritaire au titre du Grenelle de l'environnement.

c) Projet de suivi du milieu et d'évaluation des actions engagées

La mise en œuvre de programmes d'actions demande une évaluation des effets de ces actions (dans le domaine de la qualité, mais pas seulement). Des tableaux de bord de suivi des actions animées ou portées par l'Institution vont être mis en place. Certaines données pourront être récupérées auprès des partenaires habituels (Agences de l'eau, DIREN, ...) mais celles-ci ne sont pas toujours adaptées aux besoins locaux (fréquence des analyses d'eau, répartition des points de mesure, ...).

Historique du suivi du milieu

⌚ Cette question est encore peu avancée. Il faudra identifier nos besoins et faire le point avec les autres producteurs de données.

A FAIRE

- Pour travailler à une échelle plus fine, il pourrait donc être intéressant de mailler davantage le territoire en points de mesure, en fonction des enjeux locaux. A voir si l'Institution est apte à produire ces données.

3.2.3. Maîtrise des ruissellements

a) Avis techniques au titre de l'urbanisme

La DDE de Seine-Maritime, qui instruit les autorisations d'urbanisme pour les communes dont le nombre d'habitants est inférieur à 10 000, **consulte l'Institution pour avis sur certains dossiers.**

Pour 43 communes, on traite en moyenne 16 dossiers par mois (moyenne réalisée sur 33 mois entre septembre 2007 et novembre 2009). Cette consultation permet de prendre en compte les axes d'écoulement préférentiel dans l'implantation des projets, afin de ne pas créer de nouveau risque. **De plus, elle permet de préconiser une gestion des eaux pluviales directement à la parcelle donc à la source d'éventuels problèmes.**



Ruissellements après orage

Historique sur les avis techniques au titre de l'urbanisme :

- ⌚ Février - mars 2007 : premières sollicitations des DDE 76 à ce titre.
- ⌚ Fin 2007 : rencontre des services de la DDE 76 de façon définir les dossiers à traiter. Les cartographies du contexte environnemental par commune leur ont été transmises afin de mieux cibler les cas de consultation.
- ⌚ Fin 2007 : rencontre des DDE de la Somme et de l'Oise pour harmoniser cette consultation. Les services concernés ne souhaitent pas travailler ainsi. Les cartographies du contexte environnemental par commune leur ont été transmises.

Aujourd'hui, cette action n'est pas harmonisée puisque sur les Départements de la Somme et de l'Oise, l'Institution ne sensibilise que très ponctuellement les élus. L'Institution devra être amenée à faire un choix difficile :

- être consultée par les DDE sur toutes les communes du bassin versant (et il faudra d'abord les convaincre). Dans ce cas, il faudra limiter les dossiers à étudier et envisager un recrutement, car la charge de travail serait au moins doublée.*
- refuser la consultation par les DDE et se concentrer sur des actions plus ciblées en direction des maires, à qui revient la décision finale.*

b) Gestion des eaux pluviales urbaines

L'EPTB Bresle tente d'apporter sa plus value technique et ses connaissances géographiques aux différentes communes du bassin versant dans le cadre de l'élaboration de leurs documents d'urbanisme (prise en compte des risques inondation, des zones à dominante humide, incitation à intégrer un volet pluvial et à réaliser un zonage pluvial).

Historique sur la gestion des eaux pluviales urbaines :

- ⌚ Depuis 2006 : participation à l'élaboration de quelques documents d'urbanisme (Eu, Monchaux Soreng,...).
- ⌚ Mars 2008 : courrier adressé à l'ensemble des maires du bassin versant pour demander l'implication systématique de l'Institution dans ces réflexions.
- ⌚ Septembre 2008 : réunion d'échanges entre administrations sur la gestion des eaux pluviales, définition du contenu de la plaquette de l'Institution, ...
- ⌚ Depuis 2008 : développement de l'accompagnement des communes dans la réalisation des schémas de gestion des eaux pluviales (2 en cours, 5 programmés).

⌚ 2009 : choix d'un prestataire pour réaliser une plaquette pédagogique sur les enjeux et outils de la gestion durable des eaux pluviales urbaines.



Les eaux pluviales urbaines

c) Gestion des ruissellements – volet hydraulique de bassin versant

L'Institution a été sollicitée à plusieurs reprises par certains élus locaux concernant des problèmes d'inondation ou d'érosion provoqués par des ruissellements. Des rencontres ont été organisées ce qui démontre à la fois un défaut de porteur de projet sur le bassin versant (absence de compétence parfois) mais dénote aussi de l'absence d'études complètes capables d'apporter de réelles solutions.

Historique :

- ⌚ Juillet 2009 : finalisation de l'état des lieux des maîtrises d'ouvrages et des actions sur le bassin ;
- ⌚ 29 octobre 2009 : l'Institution envisage de lancer des études hydrauliques visant à diagnostiquer les problèmes et à proposer des aménagements ;

Un travail sur les modalités concrètes de mise en œuvre (subventions, partage des investissements, maîtrise d'ouvrage, débouchés, ...) en associant tout de suite les collectivités locales concernées (mairies, communautés de communes, syndicats, ...) est à l'étude pour 2010.

3.2.4. Culture du risque

a) Sensibilisation des communes : envoi d'un courrier aux communes

Présentation du domaine d'action de l'Institution en matière de gestion hydraulique et proposition d'une assistance technique pour l'élaboration des documents d'urbanisme, pour la gestion des eaux pluviales, ...

Historique sur la culture du risque :

- ⌚ Rencontre de certaines communes sur des problèmes très localisés (Campneuseville, Buigny les Gamaches, ...)

b) Diffusion de la cartographie du contexte environnemental par commune

Diffusion ponctuelle de l'information en fonction des sollicitations, en attendant la mise à jour de la cartographie des risques inondation dans le cadre de l'état des lieux du SAGE.

c) Projet de réunion des Maires par sous bassin ou par canton

Le bassin versant compte 21 sous bassins, plus les versants directs à la Bresle. 14 cantons sont concernés. Des réunions par sous bassin ou par canton avaient été évoqués. Celles-ci pourraient être envisagées en 2010. Elles consisteront à sensibiliser les élus sur la gestion du

ruissellement pluvial, à présenter la position de principe de l'Institution sur les études hydrauliques de bassin versant,...

d) Projet de plaquette sur la gestion des eaux pluviales en lien avec l'urbanisme

Cette plaquette sera diffusée en 2010 aux élus locaux, particuliers et aménageurs.

3.3. L'animation du document d'objectifs (DOCOB) Natura 2000 sur le site "Vallée de la Bresle"

3.3.1. Présentation générale

La directive communautaire n°92-43 CEE du 21 mai 1992, dite directive « habitats, faune, flore », vise à préserver la diversité biologique européenne, principalement au moyen de la constitution d'un réseau de sites abritant les habitats naturels et les habitats d'espèces de faune et de flore sauvages d'intérêts communautaire qu'il convient de maintenir dans un état de conservation ou de restaurer. La réalisation du document d'objectifs (DOCOB) sorte d'état des lieux de la conservation des habitats et espèces d'intérêt communautaire qui donne des pistes de solutions pour préserver cette biodiversité, est portée depuis 2005 par l'EPTB Bresle. Ce document validé en juillet 2008 par le comité de pilotage n'a, à ce jour, pas encore été arrêté préfectoralement.



Un habitat d'intérêt communautaire ; la pelouse calcicole à orchidées (site de St Aubin Rivière - 80)

Historique :

- ⌚ 15 avril 2005 : 1^{er} comité de pilotage (COFIL) : lancement de l'élaboration du DOCOB.
- ⌚ 12 Juillet 2006 : 2^{ème} comité de pilotage à Aumale : rendu de l'étude naturaliste.
- ⌚ 7 décembre 2006 : 3^{ème} comité de pilotage à Aumale : état initial du document d'objectifs.
- ⌚ Février - mars 2007 : 1^{ères} réunions des Ateliers techniques : élaboration des propositions de mesures bases des futurs contrats Natura 2000.
- ⌚ 18 mars 2008 : 2^{èmes} réunions des Ateliers techniques : élaboration des propositions de mesures bases des futurs contrats Natura 2000.
- ⌚ 24 avril 2008 : 3^{èmes} réunions des Ateliers techniques : élaboration des propositions de mesures bases des futurs contrats Natura 2000 – début de réflexion sur la Charte Natura 2000 du site.
- ⌚ Juillet 2008 : 4^{ème} comité de pilotage à Aumale : validation du document d'objectifs.
- ⌚ Mars-août 2009 : préparation de la candidature de l'EPTB comme porteur des MAET Natura 2000 sur le site en Picardie.
- ⌚ Septembre 2009 : dépôt des candidatures MAET Natura 2000 pour la Picardie.
- ⌚ Décembre 2009 : examen des dossiers de candidature par la CRAE Picardie.

3.3.2. L'animation du DOCOB...

Le DOCOB achevé, l'EPTB Bresle s'est prononcé pour porter l'animation du DOCOB. L'année 2009, n'a pas pu voir se réaliser les 1^{ers} contrats en raison d'une absence prolongée du chargé de mission Natura 2000. Un travail préparatoire à la mise en place des contrats

agricoles (mesures agri-environnementales territorialisées MAET) sur 90% du site (Picardie) a cependant été réalisé. Il conviendra de réfléchir à l'extension de ces mesures sur le versant normand du bassin pour les années futures.

A FAIRE :

- Réaliser les objectifs 2010 : 2 contrats Natura 2000 et 5 MAET Natura 2000.
- Valider préfectoralement le DOCOB.
- Valider préfectoralement les MAET côté picard.
- Réfléchir à se porter candidat côté normand sur la mise en œuvre des MAET : les définir et les porter.

3.4. Les travaux consécutifs à l'étude sur le rétablissement de la libre circulation des poissons migrateurs, travaux de restauration de la continuité écologique

Faisant suite à l'étude STUCKY sur le rétablissement de la libre circulation des poissons migrateurs sur la Bresle et ses affluents et dans l'objectif d'une atteinte du bon état écologique des eaux imposée par la Directive cadre européenne de 2000 (DCE), les services de l'Etat, de l'Agence de l'eau, des Régions et de l'EPTB Bresle réfléchissent ensemble pour qu'émergent très rapidement les premiers travaux permettant d'assurer la continuité écologique indispensable à ce bon état.

En décembre 2007, l'Office national de l'eau et des milieux aquatiques (ONEMA, ex-Conseil supérieur de la pêche) a dressé une liste des ouvrages sur lesquels il faut intervenir en priorité. Courant 2009, cette liste a été revue et validée par les principaux partenaires présents (AESN, ONEMA, Etat -Directions InterServices de l'Eau-, ...). Au total, 35 ouvrages répartis en 7 tranches de travaux, sont considérés comme prioritaires.

Des difficultés consécutives au refus d'un propriétaire sur Sénarpont (par ailleurs site pilote retenu par l'Agence de l'eau Seine-Normandie), mettent à mal les objectifs de réalisation des 1^{ers} projets malgré les nombreuses visites (2007, 2008 et 2009) des techniciens comme des élus (M. Bignon).

Une passe à poissons

Le travail sur cette problématique requiert l'emploi d'une personne à plein temps. Sans cela, il est peu probable que les objectifs imposés par l'Europe soient atteints.



L'Agence de l'eau Seine-Normandie, financerait ce poste à hauteur de 50%. Une décision du Conseil d'administration de l'EPTB indique qu'en dessous de 70 à 80% d'aides publiques, l'EPTB ne peut pas recruter.

A FAIRE :

- Réfléchir avec tous les financeurs potentiels (Agence, Régions, Départements, Etat, ONEMA,...) à la mise en œuvre des premiers travaux et notamment définir les moyens d'y parvenir (recrutement, financements du poste, ...).

Une fois le recrutement effectué, la personne aura en charge de rencontrer les propriétaires et de leur faire accepter une solution qui soit la meilleure possible pour l'écosystème aquatique fluvial. Elle devra également rédiger les dossiers de déclaration d'intérêt général (DIG), préparer les marchés de maîtrise d'œuvre des travaux voire programmer des études complémentaires le cas échéant.

3.5. Le suivi scientifique des poissons migrateurs sur la Bresle ; partenariat avec l'ONEMA

3.5.1. Contexte

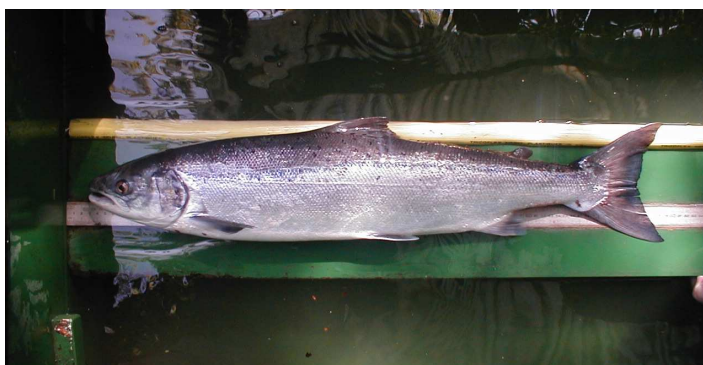


Visite des élus de l'Institution sur la station salmonicole de Beauchamps (Juillet 2007)

L'Institution participe, depuis 2006, au Suivi scientifique mis en œuvre par l'ONEMA. La convention 2007-2009 notifiant ce partenariat a été reconduite par l'EPTB lors du Conseil d'administration du 26 octobre 2009. Un nouveau partenariat est donc en cours pour les années 2010 à 2012.

L'Institution sur ce projet, met à disposition un agent technique lequel est hébergé dans les locaux de l'ONEMA à Eu.

Pour l'emploi de l'agent et ce partenariat avec l'ONEMA, l'EPTB a sollicité des aides des Régions Haute-Normandie et Picardie, de l'Agence de l'eau Seine-Normandie et de l'association Seinormigr en lieu et place des Fédérations de pêche 76 et 80.



Saumon atlantique en cours de mesure (photo Conseil supérieur de la pêche Eu)

Un bilan scientifique est envoyé à chaque fin de printemps aux financeurs.

3.6. La mise en place des cultures intermédiaires pièges à nitrates (CIPAN)

3.6.1. Objectifs

Dans le cadre de la lutte contre les ruissellements, l'Institution aide les agriculteurs le souhaitant à la mise en place de cultures dites intermédiaires pièges à nitrates (CIPAN) depuis 2006, date du lancement de cette campagne sur le versant seinomarin de la Bresle.

En 2008 et 2009, les élus du conseil ont réaffirmé leur souhait de voir émerger sur l'ensemble du bassin versant de la Bresle, la mise en place des CIPAN. Ce souhait reste conditionné à l'existence d'une solution légale.

Une solution a été trouvée en 2008 et 2009 avec l'existence des *minimis*. La règle des *minimis* a été mise en œuvre afin d'exempter les subventions de faible montant. Elle établit un plafond au-dessous duquel l'aide n'a pas à être notifiée à l'Europe. Par contre, il y a cette obligation de transparence à laquelle sont assujetties les personnes pouvant bénéficier de ces aides. Par le biais de ce système, réévalué récemment (7500€/3ans/agriculteur), la mise en place des CIPAN sur tout le bassin a pu être effective depuis 2008.

3.6.2. La campagne 2009

La campagne CIPAN 2009 a plutôt bien fonctionné en partie grâce aux conditions climatiques favorables. Ainsi, 965ha de terres ont été contractualisés au titre de cette politique sur l'ensemble du bassin versant (23ha dans l'Oise, 670ha dans la Seine-Maritime et 272ha dans la Somme).

3.6.3. Pour 2010, un durcissement de la réglementation

Pour 2010, la réglementation devenant encore plus contraignante sur les zones vulnérables classées au titre de la directive nitrates, il conviendra de s'interroger sur la reconduction de cette action.

3.7. Gestion et entretien du site de Nesle l'Hôpital, propriété de l'EPTB Bresle

3.7.1. Contexte et historique



Acquise en décembre 2003, cette propriété est valorisée et gérée selon un plan de gestion établi par les services de l'Institution. Elle sert à de nombreuses animations "nature et pêche" entre les mois d'avril et août. Toute l'année, le plan d'eau est également accessible aux pêcheurs du Groupement d'intérêt piscicole de la Bresle, association réciprocaire qui regroupe les associations de pêche locales désireuses de mettre en commun leurs parcours de pêche.

Panneau de présentation du site de l'Institution à l'entrée de la propriété

Les travaux de décaissement réalisés en 2005 et la création des mares n'ont pas été suivis d'une mise en eau à cause du faible niveau de la nappe d'accompagnement. Un suivi piézométrique est en cours depuis décembre 2006 à intervalle régulier (1 relevé tous les 15j à 1 mois) de façon à évaluer un éventuel décaissement supplémentaire lequel permettrait d'avoir de l'eau dans les mares seulement en hiver voire au début du printemps.

Historique :

- ⌚ Décembre 2003 : acquisition de la propriété de Nesle l'Hôpital
- ⌚ Février-septembre 2004 : établissement d'un plan de gestion du site en accord avec les actions de l'Institution
- ⌚ Depuis 2005 : ouverture aux membres pêcheurs du Groupement d'intérêt piscicole de la Bresle (GIP Bresle - association réciprocaire de la vallée) et accueil des animations "nature et pêche" de l'Institution.

3.7.2. Suivi des travaux d'entretien annuels

La gestion du site est confiée pour 2009 et 2010 à la société ANTALVERT (Neufchâtel en Bray). Plusieurs passages sont prévus sur l'année lesquels tiennent compte des périodes d'animations et du développement des espèces présentes sur le site. Un encadrement des équipes d'entretien sur le terrain est assuré par les services de l'Institution.

Un relevé piézométrique de la nappe est également assuré périodiquement en vue d'une demande de décaissement visant à améliorer la potentialité écologique du site.

A FAIRE :

- Préparer et relancer le marché public d'entretien du site pour 2011 et plus.

3.8. Les animations "nature et pêche" et le développement de la pêche associative sur la vallée

3.8.1. Les animations

a) La sensibilisation à l'environnement et au loisir "pêche".

L'Institution œuvre depuis plusieurs années dans le domaine de la sensibilisation à l'environnement et dans celui de la promotion du tourisme pêche. Le public visé va des classes maternelles au collège en passant par les écoles primaires de la vallée.

L'Institution réalise elle-même des prestations d'animation (animations en partenariat avec l'ASA Bresle et animations de découverte du loisir "pêche") tout comme elle en fait réaliser par des partenaires extérieurs comme le CPIE dont les compétences dans ce domaine sont avérées et nécessaires pour un public plus âgé.

b) Un bilan 2009 exceptionnel



En 2009, le bilan (cf. annexe 9) des animations est très positif puisqu'au total, 109 animations « nature » ou « pêche » (plus de 2 000 personnes concernées) ont été dispensées par/ou à l'initiative de l'Institution au cours de l'année scolaire 2008/2009 (été 2009 compris). A titre comparatif, 62 animations (1 411 personnes concernées) avaient été réalisées au cours de l'année 2007/2008.

Une lecture de paysage

c) Pour 2010, une reconduction de cette politique

La reconduction du partenariat avec le CPIE a été validée lors du Conseil d'administration du 26 octobre 2009. Les animations touchent de nombreux partenaires dont le CPIE de Dury, le Département de la Somme, le Festival de l'Oiseau, l'Inspection Académique 76...

A FAIRE :

- Poursuivre la politique engagée et reconduite au CA d'octobre 2009.
- Réfléchir au développement de nouveaux thèmes ou à une amélioration des thèmes existants suite au recueil des avis des écoles concernées.
- Lancer en partenariat avec l'Agence de l'eau des Classes d'eau sur le bassin de la Bresle.

3.8.2. Evolution de la pêche associative

De nombreuses difficultés rencontrées par l'Institution et son animateur pour développer la pêche associative en vallée de la Bresle (simplification de la réglementation, développement des accords de réciprocité ...) empêchent d'atteindre l'objectif d'une réciprocité totale sur la vallée. Cet objectif est même inatteignable sans l'aide des Fédérations de pêches concernées. Elles ont rôle prépondérant dans ces actions. Ces dernières développent des moyens conséquents pour mener à bien ces missions, avec notamment l'embauche d'un animateur pêche dans chaque département.

Ainsi, les missions confiées au nouvel animateur de l'Institution seront davantage recentrées sur l'animation "nature et pêche" plutôt qu'en matière de pêche associative et de tourisme pêche.



A FAIRE :

- Maintenir et assister le GIP de la Bresle.
- Soutenir les Fédérations de pêche souhaitant travailler sur la Bresle.

4. ANNEXES

Annexe 1 - les statuts de l'EPTB et la clef de financement

Annexe 2 - présentation du bassin versant de la Bresle

Annexe 3 - les communes du bassin versant

Annexe 4 - le RAA et les décisions du Conseil d'administration

Annexe 5 - le compte administratif 2009

Annexe 6 - élément de communication produit en 2009

Annexe 7 - échéancier du SAGE

Annexe 8 - bilan des actions de l'animation de bassin versant au 31 décembre 2009

Annexe 9 - bilan des animations 2009

Annexe 1 - Les statuts de l'EPTB et la clef de financement



EPTB Bresle

Institution interdépartementale Oise / Seine-Maritime / Somme
pour la gestion et la valorisation de la Bresle

STATUTS



Préambule

Le département de la Seine-Maritime et le département de la Somme ont constitué par délibération respective de leurs conseils généraux en date du 19 juin 1995 et du 28 juin 1995, une Institution interdépartementale pour la gestion et la valorisation de la Bresle.

Le département de l'Oise a demandé, par délibération de sa commission permanente en date du 9 décembre 2002, à adhérer à l'Institution.

Le département de l'Oise a adopté les présents statuts de l'Institution par délibération de sa commission permanente en date du 19 septembre 2003.

Le département de la Seine-Maritime a approuvé, par délibération de sa commission permanente en date du 21 octobre 2003, l'adhésion du département de l'Oise à l'Institution ainsi que ses nouveaux statuts.

Le département de la Somme a également approuvé, par délibération de sa commission permanente en date du 24 octobre 2003, l'adhésion du département de l'Oise à l'Institution ainsi que les nouveaux statuts de l'Institution.

Cela étant, les statuts de l'Institution interdépartementale Oise / Seine-Maritime / Somme pour la gestion et la valorisation de la Bresle sont fixés comme suit :

CHAPITRE I

DE L'OBJET ET DU BUT DE L'INSTITUTION

Article 1

L'Institution a pour objet de mettre en œuvre les objectifs suivants :

- préserver la qualité des eaux de la Bresle et de favoriser le développement de ses richesses piscicoles,
- améliorer la gestion hydraulique du bassin versant de la Bresle dans le respect des équilibres naturels,
- mettre en valeur le patrimoine naturel et paysager de la vallée afin de renforcer son attractivité économique et touristique,
- réaliser toutes études et tous travaux se rapportant à la mise en œuvre de ces objectifs.

CHAPITRE II

DE L'ADMINISTRATION DE L'INSTITUTION

Article 2

Le siège de l'Institution est fixé à l'adresse suivante :
3 rue Sœur Badiou
76390 Aumale

Article 3

Les dépenses de l'Institution sont réparties comme suit :

Seine Maritime : 45%
Somme : 45%
Oise : 10%

Article 4

L'Institution est administrée par un conseil composé de trois membres de droit que sont les présidents des Conseils généraux de l'Oise, de la Seine-Maritime et de la Somme ou leurs représentants, et de 12 conseillers généraux, soit 2 conseillers généraux de l'Oise, 5 conseillers généraux de la Seine-Maritime et 5 conseillers généraux de la Somme élus par les assemblées départementales respectives.

Article 5

Le Conseil d'administration de l'Institution élit son président, deux vice-présidents, un secrétaire et un secrétaire adjoint.

Il est convenu que le président sera alternativement choisi parmi les Conseillers généraux de la Somme ou de la Seine-Maritime. Un des deux vice-présidents sera d'office élu parmi les Conseillers généraux de l'Oise.

Article 6

Le bureau est composé du président, des vice-présidents et des secrétaires.

Article 7

La commission d'appel d'offres est constituée par :

le président de l'Institution ou son représentant,
2 membres de l'Institution ou leurs suppléants,
le comptable assignataire,
le représentant du directeur départemental de la concurrence, de la consommation et de la répression des fraudes de la Seine-Maritime.

Le président de la commission désigne, en outre, les personnalités qui seront appelées à y siéger en raison de leur compétence établie dans la matière qui fait l'objet de l'appel d'offres.

CHAPITRE III

DUREE DES MANDATS

Article 8

La durée des mandats est fixée à 3 ans. Ces mandats sont renouvelables. Ils expirent de droit lorsque l'administrateur perd sa qualité de conseiller général.

Le président, les vice-présidents et le secrétaire sont désignés pour trois ans.

CHAPITRE IV

DES ATTRIBUTIONS DU PRESIDENT

Article 9

Le président est l'exécutif de l'Institution interdépartementale. Il prépare et exécute les délibérations du conseil d'administration.

Article 10

Il peut déléguer, par arrêté, sous sa surveillance et sa responsabilité, l'exercice d'une partie de ses fonctions aux vice-présidents, et en l'absence ou en cas d'empêchement de ces derniers, à d'autres membres du conseil d'administration.

En cas d'empêchement, le président peut être suppléé dans ses fonctions par le premier vice-président ou, à défaut, par le second vice-président.

Il est l'ordonnateur des dépenses de l'Institution et prescrit l'exécution des recettes.

Il gère le patrimoine de l'Institution.

Il convoque le conseil d'administration, organise ses travaux, préside les séances, veille au respect du règlement.

CHAPITRE V

DU FONCTIONNEMENT ET DES ATTRIBUTIONS RESPECTIVES

DU CONSEIL D'ADMINISTRATION ET DU BUREAU

Article 11

Le conseil d'administration se réunit au moins deux fois par an sur convocation de son président au siège de l'Institution.

Il est également réuni à la demande du tiers au moins de ses membres sur un ordre du jour déterminé.

Le quorum est nécessaire pour que le conseil d'administration puisse délibérer valablement. Les délibérations sont prises à la majorité des membres présents. En cas d'égalité, la voix du président est prépondérante.

Article 12

Un membre du conseil d'administration empêché d'assister à une réunion peut donner délégation de vote, pour cette réunion, à un autre membre du conseil d'administration.

Un membre du conseil d'administration ne peut recevoir qu'une seule délégation.

Article 13

Le conseil d'administration règle par ses délibérations les affaires relevant de la compétence de l'Institution interdépartementale et notamment :

le budget primitif, les budgets supplémentaires et les comptes de l'Institution,
l'acquisition, l'aliénation, l'échange des propriétés mobilières et immobilières de l'Institution,
les projets, plans et devis de travaux à exécuter,
les baux des biens donnés ou pris à ferme ou à loyer,
les marchés publics,
l'exercice des actions en justice,
l'organisation administrative de l'Institution,

Il est tenu procès verbal détaillé des délibérations.

Article 14

Le conseil d'administration peut déléguer une partie de ses attributions au bureau à l'exception de celles énumérées au premier alinéa de l'article 13.

Ces délégations font l'objet de délibérations qui en précisent la nature, la durée et les limites.

Article 15

Le bureau est convoqué par le président chaque fois que celui-ci le juge utile.

Article 16

Le conseil d'administration et le bureau pourront entendre toute personne qu'ils jugent utile d'inviter.

CHAPITRE VI

DISPOSITIONS DIVERSES

Article 17

Les présents statuts pourront être modifiés en tout ou partie dans les formes qui ont présidé à leur adoption.

Article 18

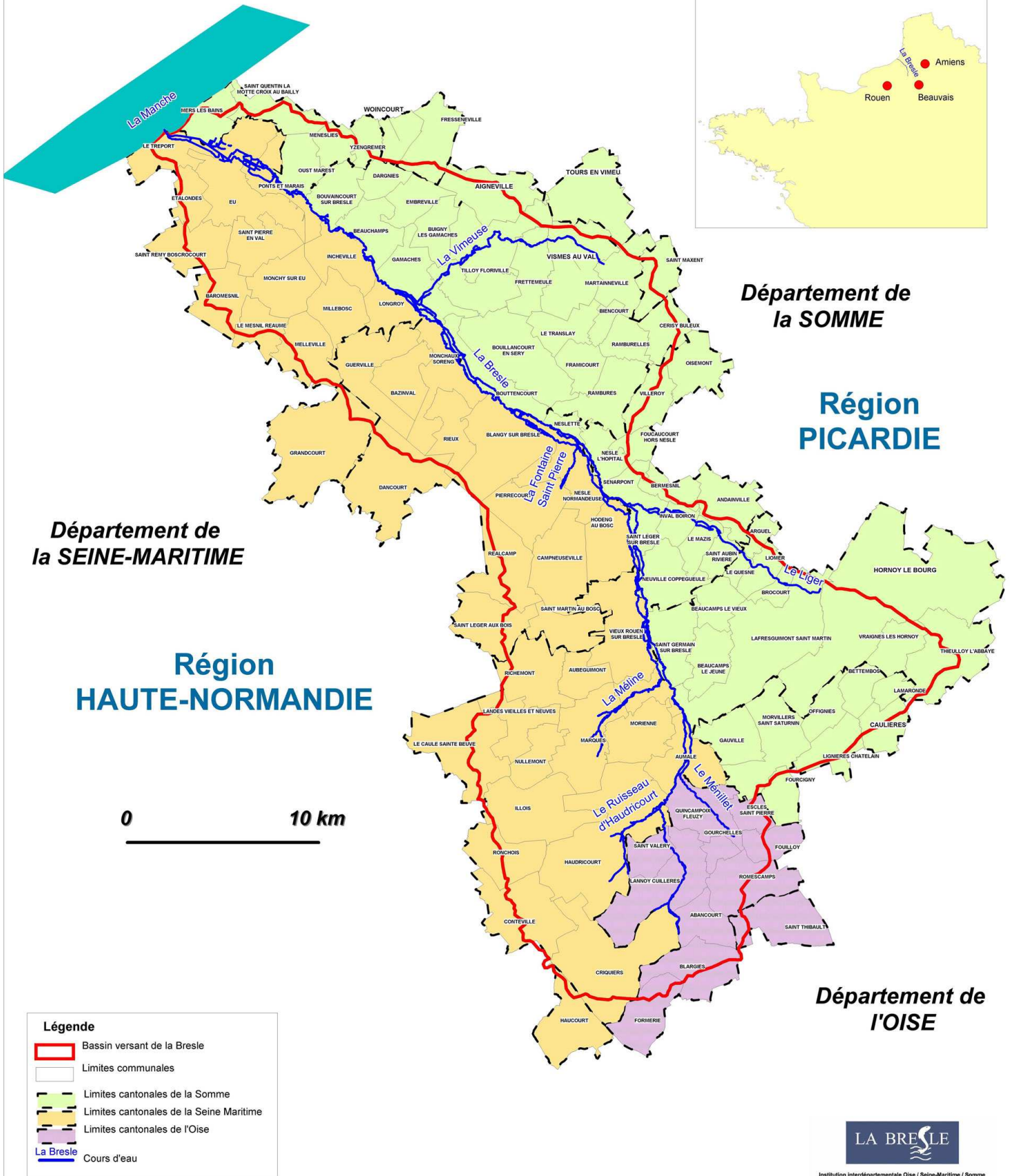
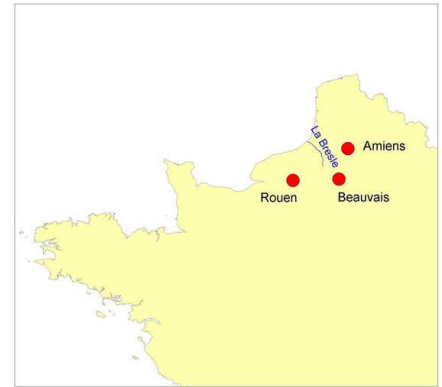
En application de l'article R 5421 du code générale des collectivités territoriales et après avis du Conseil d'administration, les conseils généraux de l'Oise, de la Seine-Maritime et de la Somme peuvent, par des délibérations concordantes, décider la dissolution de l'Institution interdépartementale.

Les délibérations fixent les conditions de cette dissolution.

PRESENTATION DU BASSIN VERSANT DE LA BRESLE



Annexe 2 - présentation du BV de la Bresle



Département de la **SOMME**

Région **PICARDIE**

Département de la **SEINE-MARITIME**

Région **HAUTE-NORMANDIE**

0 10 km

Département de l'**OISE**

Légende

- Bassin versant de la Bresle
- Limites communales
- Limites cantonales de la Somme
- Limites cantonales de la Seine Maritime
- Limites cantonales de l'Oise
- La Bresle Cours d'eau



Institution Interdépartementale Oise / Seine-Maritime / Somme pour la gestion et la valorisation de la Bresle

Source : Institution Interdépartementale
Date : avril 2004

Les communes du bassin versant de la Bresle

INSEE	COMMUNE	POP 99	% ds BV
60001	Abancourt	582	100
60076	Blargies	455	58
60219	Escles-Saint-Pierre	115	77
60245	Formerie	2179	21
60248	Fouilloy	177	39
60280	Gourchelles	121	100
60347	Lannoy-Cuillère	232	100
60521	Quincampoix-Fleury	414	100
60545	Romescamps	439	65
60599	Saint-Thibault	176	16
60602	Saint-Valéry-sur-Bresle	58	100
	TOTAL	4 948	

INSEE	COMMUNE	POP 99	% ds BV
76028	Aubéguimont	176	100
76035	Aumale	2577	100
76058	Baromesnil	259	53
76059	Bazinval	299	100
76101	Blangy-sur-Bresle	3408	99
76154	Campneuseville	485	100
76166	Caule-Sainte-Beuve	403	33
76186	Conteville	454	59
76199	Criquiers	602	91
76211	Dancourt	264	16
76233	Ellecourt	150	100
76252	Etalondes	1029	80
76255	Eu	8073	100
76320	Grandcourt	331	7
76333	Guerville	408	100
76343	Haucourt	204	6
76344	Haudricourt	443	100
76363	Hodeng-au-Bosc	555	100
76372	Illois	265	98
76374	Incheville	1430	100
76381	Landes Vieilles et Neuves	132	87
76394	Longroy	611	100
76411	Marques	237	100
76422	Melleville	294	72
76435	Le Mesnil Réaume	439	59
76438	Millebosc	244	100
76441	Monchaux-Soreng	663	100
76442	Monchy-sur-Eu	492	100

INSEE	COMMUNE	POP 99	% ds BV
80008	Aigneville	658	61
80022	Andainville	196	15
80026	Arguel	35	34
80061	Beaucamps-le-Jeune	187	100
80062	Beaucamps-le-Vieux	1386	100
80063	Beauchamps	987	100
80084	Bermesnil	203	33
80098	Bettembos	98	100
80104	Biencourt	116	100
80120	Bouillancourt-en-Séry	486	100
80126	Bouttencourt	1015	100
80127	Bouvaincourt sur Bresle	694	100
80143	Brocourt	120	99
80148	Buigny-les-Gamaches	403	100
80179	Caulières	186	36
80183	Cerisy-Buleux	260	75
80235	Dargnies	1443	100
80265	Embreville	576	100
80336	Foucaucourt hors Nesle	68	21
80340	Fourcigny	131	7
80343	Framicourt	151	100
80360	Fressenneville	2336	17
80362	Fretteville	238	100
80373	Gamaches	2949	100
80375	Gauville	396	100
80443	Hornoy le Bourg	1448	44
80450	Inval-Boiron	90	100
80456	Lafresguimont-Saint-Martin	445	98
80460	Lamaronde	68	100
80479	Lignières Châtelain	284	74
80484	Liomer	370	93
80500	Maisnières	505	93
80518	Martainneville	343	94
80522	Le Mazis	97	100
80527	Méneslies	310	85
80533	Mers-les-Bains	3404	68
80573	Morvillers-Saint-Saturnin	360	96
80586	Nesle-l'Hôpital	158	98
80587	Neslette	91	100
80592	Neuville-Coppegueule	535	100
80604	Offignies	70	100
80606	Oisemont	1242	4

76606	Morienne		178	100
76460	Nesle-Normandeuse		576	100
76479	Nullemont		102	100
76500	Pierrecourt		455	100
76507	Ponts-et-Marais		825	100
76520	Réalcamp		612	63
76527	Richemont		447	95
76528	Rieux		576	99
76537	Ronchois		169	51
76598	Saint-Léger-au-Bois		455	26
76612	Saint-Martin-au-Bosc		173	100
76638	Saint-Pierre-en-Val		1016	100
76644	Saint-Rémy-Boscrocourt		693	53
76711	Le Tréport		5892	61
76739	Vieux-Rouen-sur-Bresle		643	100
		TOTAL	37 739	

	COMMUNE		POP 99	INSEE/RGP 99
	115 communes		76 363	

80613	Oust Marest		705	100
80651	Le Quesne		300	100
80662	Ramburelles		210	100
80663	Rambures		365	100
80699	Saint-Aubin-Rivière		113	100
80703	Saint-Germain-sur-Bresle		185	100
80707	Saint-Léger-sur-Bresle		57	100
80710	Saint-Maxent		369	40
80714	Saint-Quentin la Motte		1310	60
80732	Sénarpont		768	92
80754	Thieulloy-L'Abbaye		276	36
80760	Tilloy-Floriville		324	100
80765	Tours-en-Vimeu		722	10
80767	Le Translay		182	100
80796	Villeroiy		216	45
80809	Vismes-au-Val		307	89
80813	Vraignes-les-Hornoy		82	99
80827	Woincourt		1531	3
80834	Yzengremer		516	24
		TOTAL	33 676	

Source : Institution Bresle/SAGE/màj2009



EPTB Bresle

Institution interdépartementale Oise / Seine-Maritime / Somme
pour la gestion et la valorisation de la Bresle

3 rue Sœur Badiou

76390 AUMALE

Tel : 02 35 17 41 55 / Fax : 02 35 17 41 56

RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS

du 24 juillet 1995 au 31 octobre 2009

SOMMAIRE

1 – Les délibérations du Conseil d'administration

Le 24 juillet 1995

- 001 - Désignation de la commission permanente et de la commission d'appel d'offres

Le 25 septembre 1995

- 002 - Adoption du budget primitif 1995
003 - Réalisation d'une étude d'aménagement hydraulique et de restauration des milieux aquatiques : adoption du cahier des charges, inscription du budget, demande de subventions.

Le 5 avril 1996

- 004 - Remplacement de M. DUHORNAY par M. GARRAUD au sein du CA de l'Institution
005 - Compte administratif 1995
006 - Budget 1996

Le 3 mai 1996

- 007 - Choix du bureau d'études chargé de réaliser l'étude d'aménagement hydraulique et de restauration des milieux aquatiques de la Bresle

Le 13 décembre 1996

- 008 - Budget 1997
009 - Indemnité de conseil au Payeur départemental à compter de 1996 (arrêté du 12 juillet 1990)
010 - Négociation d'un prêt

Le 7 mars 1997

- 011 - Compte administratif 1996
012 - Ouverture d'un crédit au Crédit Local de France
013 - Pollution de la Bresle par des rejets d'ammonium

Le 22 septembre 1997

- 014 - Réalisation d'une étude de développement de la pêche et du tourisme pêche sur le bassin de la Bresle : adoption du cahier des charges, inscription au budget, ...
015 - Adoption du projet de budget supplémentaire pour 1997 pour la réalisation de l'étude de développement de la pêche et du tourisme pêche sur le bassin de la Bresle

Le 2 mars 1998

- 016 - Réalisation d'une étude de développement de la pêche et du tourisme pêche sur le bassin de la Bresle : autorisation au président d'engager l'étude
017 - Indemnité de conseil au Payeur départemental
018 - Compte administratif 1997
019 - Budget 1998

Le 6 juillet 1998

- 020 - Renouvellement du Conseil d'administration : désignation de la commission permanente (bureau) et de la commission d'appel d'offres

Le 1^{er} septembre 1998

- 021 - Budget supplémentaire 1998

Le 28 janvier 1999

- 022 1 – SAGE : autorisation au président de saisir les Préfets sur la mise en œuvre d'une procédure de SAGE
2 - Animateur de bassin
3 – Bulletin d'information Bresle
4 - Résultats étude tourisme pêche
5 - Proposition de la DIREN : implantation d'une station hydrométrique à Ponts et Marais
6 - Questions diverses : sollicitation de DSA Environnement sur l'organisation de 3 réunions d'information en vue d'expliquer l'étude pêche

Le 25 mars 1999

- 023 1 - Bulletin de la Bresle

- 2 - Station hydrométrique : l'Institution sera financeur
 - 3 - Compte administratif 1998
 - 4 - Budget primitif 1999
 - 5 - Marché d'assistance technique
- 024 - Compte administratif 1998

Le 5 juillet 1999

- 025 1 - Marché public relatif à la mission d'assistance technique auprès de l'Institution

Le 21 octobre 1999

- 026 1 - Marché d'assistance technique
- 2 - Budget supplémentaire 1999
 - 3 - Question diverse : Proposition de la DIREN sur le rétablissement de la libre circulation des poissons migrateurs

Le 14 mars 2000

- 027 1 - Compte Administratif 1999
- 2 - Programme d'actions 2000-2001 : présentation des actions du programmes 2000/2001 par DSA environnement
- Création d'un poste d'animateur pêche
 - Création d'une école pêche
 - Guide pêche et tourisme : autorisation de réaliser un guide pêche (inscription au budget)
 - Signalisation et information : choix d'être maître d'ouvrage sur la conception des panneaux pêche
 - Franchissabilité des ouvrages : choix d'être maître d'ouvrage de l'étude sur le rétablissement de la libre circulation des poissons migrateurs (RLC)
- 3 - Budget Primitif 2000

Le 27 juin 2000

- 028 1 - Missions DSA
- l'école de pêche et animateur pêche,
 - le guide tourisme pêche
- 2 - Document d'objectifs de la pratique de la pêche sur la vallée
- 3 - Marché d'étude relatif à la franchissabilité des ouvrages sur la Bresle
- Examen des propositions financières
 - Approbation du cahier des clauses particulières et du règlement de l'appel d'offre
- 4- Questions diverses :
- Changement de Présidence
 - SAGE : accord de principe pour que l'Institution soit la structure porteuse
 - Animateur pêche : attribution d'une aide au recrutement d'un emploi jeune
 - Inondations : sollicitation des départements membres pour que toutes les études faites dans ce domaine soient transmises à l'Institution

Le 17 janvier 2001

- 029 1 - Marché d'étude du rétablissement de la libre circulation des poissons migrateurs sur la Bresle : marché déclaré infructueux. Adoption des nouvelles pièces du marché
- 2 - Poste animateur pêche
 - 3 - Guide tourisme pêche
 - 4- Signalisation et balisage des parcours pêche
 - 5 - Questions diverses :
 - Devenir de l'Institution

Le 8 février 2001

- 030 1 - Compte Administratif 2000
- 2 - Budget primitif 2001
 - 3 - Questions diverses
 - Convention entre l'Association Syndicale autorisée de la Bresle et l'Institution
 - Animateur pêche

Le 12 juin 2001

- 031 1 - Renouvellement du Conseil d'administration : désignation de la commission permanente et de la commission d'appel d'offre
- 2 - Modification du règlement intérieur

032 3 - Indemnité du conseil au Payeur départemental de Seine-Maritime

Le 14 septembre 2001

- 033 1 - Guide et panneaux pêche
2 - Animateur pêche et permanent
3 - Locaux de l'Institution : la mairie d'Aumale propose d'accueillir les futurs locaux de l'Institution
4 - Demande de subvention pour l'entretien de la Bresle par l'ASA Bresle
5 - Adhésion du Département de l'Oise

Le 27 novembre 2001

- 034 1 - Approbation du compte-rendu du précédent Conseil d'Administration
2 - Guide et panneaux pêche - Modifications budgétaires (DM n°1 2001)
3 - Désignation de la commission de recrutement du permanent
4 - Modalité de recrutement du permanent
5 - Etude « migrants » : ajournement de la procédure pour vis de forme. Autorisation de relancer ce marché.
6 - Locaux de l'Institution : rénovation des locaux
7 - Comité de bassin Seine-Normandie

Le 19 février 2002

- 035 - Approbation du compte-rendu du précédent Conseil d'Administration
- Recrutement du permanent
- Adhésion à l'Association Française des Etablissements Publics Territoriaux de Bassin (EPTB)
- Comité de pilotage 'Etude migrants »
- Modification du siège social de l'Institution qui passe à Aumale

Le 22 mars 2002

- Budget primitif 2002 (pas de numéro de délibération)

Le 2 juillet 2002

- 036 - Approbation du compte-rendu du précédent Conseil d'Administration
- Compte administratif 2001
- Décision budgétaire modificative 2002
- Assistance technique du CSP dans l'étude « migrants »
- Demande de subventions du CSP : réhabilitation du Lieu-Dieu
- SAGE : avis sur le périmètre
- Divers :
- Contrat d'assurance du véhicule de service
- Contrat d'assurance des locaux
- Ordre de mission permanent faisant fonction itinérante
- Absence de véhicule de service : utilisation du véhicule personnel
- Adhésion aux ASSEDIC
- Adhésion à l'IRCANTEC

Le 1^{er} octobre 2002

- 037 - Approbation du compte-rendu du Conseil d'administration du 2 juillet 2002
- Décision budgétaire modificative n° 1
- Relance de l'étude « migrants » : déclaration sans suite pour motif d'intérêt général de l'appel d'offres. Autorisation de relancer le marché.
- Assistance technique du CSP dans l'étude migrants
- Divers ;
- Sollicitation du Président de l'AFEPTB (Association Française des Etablissements Publics Territoriaux de Bassins)
- Adhésion de l'Oise : définition d'une clé de financement
- Adhésion à l'EPTB : élection des représentants

Le 23 décembre 2002

- 038 - Approbation du compte-rendu du conseil d'administration du 1^{er} octobre 2002
- Budget primitif 2003
- Adhésion de l'Oise
- NATURA 2000 : portage du DOCOB avec l'ADASEA 76.
- Recrutement de « l'animateur vallée de la Bresle »
- Etude « migrants »

Le 19 mars 2003

- 039 - Approbation du compte-rendu du conseil d'administration du 23 décembre 2002
- Recrutement de l'animateur halieutique
- Renouvellement du poste de permanent
- Régimes indemnitaires : PSR et ISS pour les techniciens
- Etude « migrateurs » : choix du bureau d'études STUCKY
- Autres :
 - Ordre de mission permanent faisant fonction itinérante
 - Absence de véhicule de service : utilisation du véhicule personnel
 - Horaires de travail des personnels de l'Institution

Le 19 juin 2003

- 040 - Approbation du compte-rendu du conseil d'administration du 19 mars 2003
- Compte administratif 2002
- Etat des reports 2002/03
- Budget supplémentaire 2003

Le 9 octobre 2003

- 041 - Approbation du compte-rendu du conseil d'administration du 19 juin 2003
- Décision budgétaire modificative n°1-2003
- Projet d'acquisition d'une parcelle en bord de Bresle par l'Institution
- Adhésion de l'Oise : désignation de ses représentants
- SAGE : état d'avancement
- NATURA 2000 : état d'avancement
- Etude « migrateurs »
- Le guide pêche : réédition 2004 en préparation
- Etat des lieux de la pêche en vallée de la Bresle
- L'animation pêche et nature
- Création d'un logo pour l'Institution
- Horaires d'ouverture de l'Institution

Le 16 janvier 2004

- 042 - Budget primitif 2004
- 043 - Demandes de subventions du GIP et du CSP
- 044 - Maîtrise d'ouvrage pour des panneaux signalétiques sur les poissons migrateurs au Lieu-Dieu (Beauchamps)
- 045 - SAGE : état d'avancement
- 046 - Etude « migrateurs » : avenant n°1
- 047 - Avenant au contrat de travail du permanent

Le 4 juin 2004

- 048 1 – Renouvellement du Conseil d'administration : désignation des membres du bureau
- 2 - Désignation des membres de la commission d'appel d'offres
- 049 1 – Désignation des représentants de l'Institution à l'Association Française des EPTB
- 2 – Désignation des représentants de l'Institution à la Commission Locale de l'Eau du SAGE de la Bresle
- 050 - Approbation du compte-rendu du conseil d'administration du 16 janvier 2004
- 051 - Indemnités du conseil du Payeur départemental de la Seine-Maritime
- 052 1 - Compte administratif 2003
- 2 – Budget supplémentaire 2004
- 053 - Renouvellement du poste de permanent
- 054 - Etude « migrateurs » :
 - 1 – Avalisation du travail rendu par le bureau d'études sur les APS
 - 2 - Prolongation du marché : avenant n°2

Le 22 octobre 2004

- 055 - Approbation du compte-rendu du conseil d'administration du 4 juin 2004
- 056 - Titularisation de l'animateur halieutique
- 057 - Financement de la signalétique de la station de piégeage du Conseil Supérieur de la Pêche au Lieu Dieu (commune de Beauchamps – 80)
- 058 - Décision budgétaire modificative n°1 de 2004
- 059 - Projet de déconcrétionnement calcaire du lit de la Bresle

- 060 - Animations nature : Le projet pédagogique « nature » du CPIE
- 061 - SAGE Bresle : représentant au sein de la CLE
- 062 - Désignation du représentant de l'Institution au sein de la Commission géographique Seine Aval de l'Agence de l'Eau Seine-Normandie
- 063 - NATURA 2000 – Vallée de la Bresle
- 064 - Adhésion de l'institution à la CNRACL

Le 25 février 2005

- 065 - Approbation du compte-rendu du conseil d'administration du 22 octobre 2004
- 066 - Budget primitif 2005
- 067 - Durée des amortissements des immobilisations corporelles et incorporelles
- 068 - Traitement informatisé des salaires des agents de l'Institution par le Centre de gestion de la Seine-Maritime
- 069 - Attribution de subventions par l'Institution, structure suppléante des Conseils généraux sur le bassin versant de la Bresle
- 070 - Réalisation du plan d'aménagement et de gestion de la propriété de l'Institution
- 071 1 - Ordre de mission permanent faisant fonction itinérante
2 – Absence de véhicule de service : utilisation du véhicule personnel
- 072 - Adhésion de l'Institution au Fonds National de Compensation (FNC)

Le 20 mai 2005

- 073 - Approbation du compte-rendu du conseil d'administration du 25 février 2005
- 074 1 - Compte administratif 2004
2 – Budget supplémentaire 2005
- 075 - Recrutement sur le poste de technicien supérieur territorial, chargé de mission
- 076 - Réunion des directeurs d'Etablissements Publics Territoriaux de Bassin
- 077 - Convention de partenariat entre le CSP et l'Institution pour la prise en charge financière du poste de l'agent technique de la station salmonicole d'Eu
- 078 - Subvention de fonctionnement attribuée à la Fédération de pêche 76
- 079 - Prise en compte des frais médicaux pour les personnels techniques de l'Institution contre la leptospirose

Le 19 décembre 2005

- 080 - Approbation du compte-rendu du conseil d'administration du 20 mai 2005
- 081 - Etudes « Migrateurs » :
1 – Requête du bureau d'études
2 – Avenant n°3 : prorogation au délai initial
- 082 - Création d'un poste d'agent administratif : recrutement en CAE
- 083 - Réédition du guide pêche en vallée de la Bresle pour 2006
- 084 1 - Animations nature « Au fil de la Bresle : le projet pédagogique « nature » du CPIE
2 – Conventions d'animation
- 085 - Demande de subventions (Fédération départementale de la pêche de la Seine-Maritime)
- 086 - Délégations de signature au Président
- 087 - Plan d'entretien et de gestion de la végétation des berges et du lit de la Bresle
- 088 - SAGE : état d'avancement
- 089 - Convention de partenariat entre le CSP et l'Institution sur le suivi des poissons migrateurs
- 090 - Création d'un poste d'agent technique de surveillance piscicole contractuel
- 091 - Demandes de subventions (AFEPTB)
- 092 1 - Ordre de mission permanent faisant fonction itinérante pour 2006
2 – Absence de véhicule de service : utilisation du véhicule personnel pour 2006

Le 31 mars 2006

- 093 - Approbation du compte rendu du conseil d'administration du 19 décembre 2005
- 094 1 – Compte administratif 2005
2 – Budget primitif 2006
- 095 - Reconnaissance de l'Institution en tant qu'Etablissement Public Territorial de Bassin (EPTB)
- 096 - Mise en place de la démarche du Contrat d'Objectif de Gestion des Eaux sur la Bresle (COGE)
- 097 - Animations « nature » et « pêche »
- 098 - Couverture des sols en hiver (CIPAN) pour 2006
- 099 - Renouvellement du poste de chargé de mission
- 100 - SAGE : recrutement d'un stagiaire
- 101 - Contrat d'assurance collective : assurance des agents
- 102 - Renouvellement de contrat de travail (poste de secrétaire comptable)

Le 17 novembre 2006

- 103 - Approbation du compte-rendu du conseil d'administration du 31 mars 2006
- 104 - Décision budgétaire modificative n°1-2006
- 105 - Nouvelle politique du département de la Seine-Maritime concernant le COGE
- 106 - Etude « migrants » : avenant n°4
- 107 - NATURA 2000 : état d'avancement
- 108 - Reconduction pour 3 ans du partenariat CSP/Institution sur le suivi des poissons migrants
- 109 - Renouvellement du contrat de travail (CDD de 3 ans - poste d'agent technique pour le suivi des migrants)
- 110 - SAGE : recrutement de l'animateur
- 111 - Les animations CPIE
- 112 - Accueil d'une amicale des personnels du département 80, de la préfecture et de la région Picardie à l'étang de Nesle d'Hôpital (propriété de l'Institution)
- 113 - Utilisation de la propriété de l'Institution Bresle à Nesle l'Hôpital et usages de ses droits (droit pêche)

Le 30 mars 2007

- 114 - Approbation du compte-rendu du conseil d'administration du 17 novembre 2006
- 115
 - 1 - Compte administratif 2006
 - 2 - Budget primitif 2007
 - 3 - Amortissement exceptionnel
- 116
 - 1 - Couverture des sols en hiver (CIPAN) 2007
 - 2 - Versement exceptionnel CIPAN 2006
- 117 - Actualisation des panneaux pêche implantés en 2002
- 118
 - 1 - Animation de bassin versant : consensus entre les départements de la Seine-Maritime (COGE), de la Somme et de l'Oise
 - 2 - Recrutement d'un animateur de bassin versant
- 119 - Etude migrants : avenant n°5
- 120 - SAGE : financement
- 121 - Renouvellement du contrat de travail (poste de secrétaire comptable)
- 122
 - 1 - Création d'un poste d'ingénieur territorial chargé de mission/fermeture du poste de technicien territorial chargé de mission
 - 2 - Création d'un poste d'ingénieur territorial animateur de bassin versant
- 123 - Régimes indemnitaires – emplois de catégorie A : ISS et PSR
- 124 - Animation de bassin versant : recrutement de l'animateur
- 125
 - 1 - Ordre de mission permanent faisant fonction itinérante
 - 2 - Absence de véhicule de service : Utilisation du véhicule personnel

Le 18 janvier 2008

- 126 - Approbation du compte-rendu du conseil d'administration du 30 mars 2007
- 127 - Animation de bassin versant : définition des priorités d'actions
- 128 - Cultures intermédiaires pièges à nitrates pour 2008 (CIPAN)
- 129 - Travaux sur le rétablissement de la libre circulation des poissons migrants suite à l'étude au titre du L432-6C. Env. t.
- 130 - Locaux de l'Institution Bresle
- 131 - Création d'un contrat de travail saisonnier (poste de secrétaire comptable)
- 132 - Recrutement sur le poste de secrétaire comptable
- 133 - Récupération des heures supplémentaires (IHTS)
- 134 - Création des primes IAT et IEMP pour les agents de catégorie B et C
- 135
 - 1 - Ordre de mission permanent faisant fonction itinérante
 - 2 - Absence de véhicule de service : utilisation du véhicule personnel
- 136 - Fixation du taux de promotion d'avancement de grade des personnels de l'Institution par catégorie d'emploi
- 137 - Désignation de l'ACMO au sein de l'EPTB
- 138 - Action sociale : adhésion à l'ADAS 76
- 139 - Délégation de signature pour des montant inférieurs à 4 000 € HT

Le 29 février 2008

- 140 - Approbation du compte-rendu du conseil d'administration du 18 janvier 2008
- 141
 - 1 - Compte administratif 2007
 - 2 - Budget primitif 2008
- 142 - Animation de bassin versant : validation du projet de COGE – définition des priorités d'actions
- 143 - Couverture des sols en hiver (CIPAN) 2008

- 144 - Travaux sur le rétablissement de la libre circulation des poissons migrateurs suite à l'étude au titre du L432-6C. Evt.
- 145 - Animations « pêche »

Le 23 mai 2008

- 146 - Approbation du compte-rendu du conseil d'administration du 29 février 2008
- 147 - Renouvellement du Conseil d'administration : élection du président et des membres du Bureau de l'Institution
- 148 - Election des membres de la commission d'appel d'offres
- 149 - Election des représentants de l'Institution au sein de la CLE du SAGE de la Bresle
- 150 - Désignation des représentants de l'Institution à l'Association Française des Etablissements Publics Territoriaux de Bassin
- 151 - Election d'un représentant des élus auprès de l'ADAS 76
- 152 - Election d'un représentant des élus au sein de la Commission géographique Seine-Aval (SDAGE Seine-Normandie)
- 153 - Indemnités du conseil du Payeur départemental de la Seine-Maritime
- 154 - Etude « migrateurs » : mise en oeuvre des 1^{ers} travaux
- 155 - Renouvellement du contrat de travail de la secrétaire comptable

Le 24 octobre 2008

- 156 - Approbation du compte-rendu du conseil d'administration du 23 mai 2008
- 157 - Etude « migrateurs » : fin de l'étude, solde du marché
- 158 - NATURA 2000 : animation du suivi et de la mise en oeuvre du DOCOB (dont convention de partenariat avec le Conservatoire des sites naturels de Picardie)
- 159 - Changement de locaux pour l'Institution
- 160 - Règlement intérieur du conseil d'administration de l'EPTB (R5421-4 CGCT)
- 161 - Débat d'orientation budgétaire 2009
- 162 - Règlement du droit des agents de l'Institution Bresle
- 163 - Animations CPIE – tarifs 2009
- 164 1 - Animation de bassin versant : ruissellements et inondations : la maîtrise d'ouvrage
2 - Mise en place d'une formation sur l'usage des PHYTO
3 - Projet de création d'un syndicat de bassin versant sur le sous bassin d'Eu
- 165 - Délégation de signature au Président de l'Institution dans le cadre de marchés à procédure adaptée pour des montants inférieurs à 206 000 € HT
- 166 - Réaffectation de crédits

Le 30 mars 2009

- 167 - Approbation du compte-rendu du conseil d'administration du 24 octobre 2008
- 168 - Compte administratif 2008
- Budget primitif 2009
- 169 - Portage du DOCOB sur le site NATURA 2000 « Vallée de la Bresle »
- 170 - NATURA 2000 « indisponibilité de M. BILLARD »
- 171 - Cultures intermédiaires pièges à nitrates (CIPAN)
- 172 - Animation de bassin versant – Opération sur les produits phytosanitaires
- 173 - Animation de bassin versant – Plaquette de sensibilisation des maires à la gestion des eaux pluviales
- 174 - Avis sur le projet de Schéma directeur d'aménagement et de gestion des eaux (SDAGE) du bassin de la Seine et des cours d'eau côtiers normands et du programme de mesures
- 175 - Animations « Nature et Pêche » 2009
- 176 - Recrutement sur le poste de secrétaire comptable
- 177 - Ordre de mission permanent faisant fonction itinérante
- Absence de véhicule de service : utilisation du véhicule personnel

Le 26 octobre 2009

- 178 - Approbation du compte-rendu du C.A. du 30 mars 2009
- 179 - Renouvellement du contrat de travail de Mme OUALLET
- 180 - Renouvellement de la convention partenariale entre l'ONEMA et l'EPTB Bresle sur le suivi scientifique des poissons migrateurs et reconduction du contrat de travail de M. MACQUET
- 181 - Renouvellement du contrat de Melle BERNIZET, animatrice du SAGE de la Bresle
- 182 - Affiche et livret de communication sur le SAGE Bresle
- 183 - Echec du projet de renaturation – ouvrage de Sénarpont
- 184 - Recrutement d'un chargé de projet « migrateurs » trame bleue
- 185 - Animation de bassin versant : les ruissellements et inondations : la maîtrise d'ouvrage

- 186 - Contractualisation à l'échelle du bassin versant : vers une démarche de Contrat global
- 187 - Les animations CPIE 2010
- 188 - Changement de locaux pour l'Institution
- 189 - Assurance des agents (contrat assurance collective) : mise en concurrence
- 190 - Ordre de mission permanent faisant fonction itinérante
- Absence de véhicule de service : utilisation du véhicule personnel

2 – Les arrêtés

Le 20 mai 2005

2005/01 : Arrêté n°2005-JPB agent non titulaire recruté en application de l'alinéa 1 de l'article 3 de la loi du 26 janvier 1984 modifiée

Le 26 avril 2007

2006/01 : Arrêté de nomination de M. BILLARD au grade d'ingénieur territorial stagiaire

Le 2 juillet 2007

2007/01 : Arrêté 2007-07-05 : délégation de signature aux Vice-présidents

Le 23 mai 2008

2008/01 : Arrêté portant titularisation de M. BILLARD au grade d'ingénieur

2008/02 : Arrêté portant délégation de signature aux Vice-présidents

2008/03 : Arrêté portant délégation de signature aux services

2008/04 : Arrêté portant autorisation faite au Payeur départemental 76

2008/05 : Arrêté portant organisation des services de l'Institution interdépartementale Oise/Seine-Maritime/Somme pour la gestion et la valorisation de la Bresle

Le 30 mars 2009

2009/01 : Arrêté d'utilisation de véhicule personnel à compter du 1^{er} janvier 2009

Annexe 5 - Le compte administratif 2009

COMPTE ADMINISTRATIF 2009 (en euros)			
INVESTISSEMENT	BP	Réalisé	Reste à réaliser
DEPENSES			
20 IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	42 000,00	0,00	42 000,00
2031 Frais d'étude	34 000,00		34 000,00
205 Concessions et droits similaires, brevets,...	8 000,00		8 000,00
21 IMMOBILISATIONS CORPORELLES	15 000,00	1 662,53	13 337,47
2121 Plantations d'arbres et d'arbustes			0,00
2128 Autres agencements et aménagements			0,00
2157 Installations, matériels et outillages techniques	1 000,00	456,29	543,71
2181 Installations générales aménagements divers			0,00
2182 Matériel de transport			0,00
21838 Matériel informatique	5 000,00	1 120,14	3 879,86
21848 Matériel de bureau et mobilier	2 000,00	86,10	1 913,90
2185 Matériel de téléphone	6 000,00		6 000,00
2188 Autres	1 000,00		1 000,00
23 IMMOBILISATIONS EN COURS	10 137,00	0,00	
2315 Installations matériels et outillages techniques	10 137,00		
TOTAL DEPENSES	67 137,00	1 662,53	65 474,47
RECETTES			
	BP	Réalisé	
10 DOTATIONS, FONDS DIVERS ET RESERVES	3 137,45	3 103,08	
10222 FCTVA	3 137,45	3 103,08	
13 SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT	51 818,00	51 768,86	
1311 Etat			
1312 Régions	28 321,00	28 321,86	
13172 FEDER			
1318 Autres (Agence de l'eau)	23 497,00	23 447,00	
040 OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	6 207,00	6 200,77	
28 AMORTISSEMENTS DES IMMOBILISATIONS	6 207,00	6 200,77	
2805 Concessions et droits similaires, brevets,...	270,00	269,10	
28121 Plantations et arbustes	197,00	196,22	
28128 Autres agencements et aménagement de terrain	94,00	93,69	
28157 Matériel et outillage technique	375,00	374,87	
28181 Installations générales, agencements ...	24,00	23,58	
28182 Matériel de transport	2 549,00	2 548,60	
281838 Matériel informatique	1 996,00	1 995,13	
281848 Matériel de bureau et mobilier	568,00	567,16	
28185 Matériel de téléphonie	79,00	78,09	
28188 Autres immobilisations incorporelles	55,00	54,33	
1068 Excédent de fonctionnement capitalisé			
001 Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	5 974,55	0,00	
021 Virement de la section de fonctionnement	0,00	0,00	
TOTAL RECETTES	67 137,00	61 072,71	

FONCTIONNEMENT	BP	Réalisé
DEPENSES		
011 CHARGES A CARACTERE GENERAL	94 250,00	54 689,45
60 ACHAT ET VARIATION DES STOCKS	6 800,00	3 478,73
60622 Carburant	2 300,00	820,03
60632 Fournitures de petit équipement	700,00	250,95
60636 Habillement	500,00	87,80
6064 Fournitures administratives	3 100,00	2 266,05
60668 Autres produits pharmaceutiques	200,00	53,90
61 SERVICES EXTERIEURS	60 300,00	35 818,22
611 Contrats et prestations de services avec des entreprises	16 000,00	15 790,00
6132 Locations immobilières	3 500,00	2 398,52
6135 Locations mobilières	4 000,00	
61521 Entretien de terrains, de parcs et jardins	8 000,00	5 286,32
61522 Entretien de bâtiment	800,00	
61551 Entretien matériel de transports	2 000,00	341,92
61558 Entretien autres biens mobiliers	1 500,00	929,28
6156 Maintenance	2 000,00	984,69
616 Primes d'assurances	11 000,00	7 996,49
617 Etudes et recherches		
6182 Documentation générale	500,00	81,00
6183 Frais de formation personnels extérieurs à la collectivité	6 000,00	1 800,00
6184 Versements à des organismes de formation	4 000,00	210,00
6185 Frais de colloque	1 000,00	
62 AUTRES SERVICES EXTERIEURS	26 900,00	15 270,50
6225 Indemnités au comptable et aux régisseurs	400,00	293,86
6228 Rémunérations d'intermédiaires	800,00	452,60
6232 Fêtes et cérémonies	1 500,00	148,20
6234 Réceptions	900,00	409,29
6236 Catalogues et imprimés	9 000,00	3 658,57
6238 Publicité, relations publiques - divers	500,00	
6245 Transport de personnes extérieures à la collectivité	0,00	
6251 Voyages, déplacements et missions	5 000,00	2 822,00
6261 Frais d'affranchissement	4 000,00	3 044,39
6262 Frais de télécommunications	2 800,00	2 541,59
6288 Autres	2 000,00	1 900,00
63 IMPOTS ET TAXES	250,00	122,00
63512 Taxes foncières	150,00	85,00
637 Autres impôts	100,00	37,00
012 CHARGES DE PERSONNEL ET FRAIS ASSIMILES	241 075,00	223 144,99
62 AUTRES SERVICES EXTERIEURS	1 500,00	0,00
6218 Personnel extérieur au service	1 500,00	0,00
63 IMPOTS ET TAXES	3 275,00	2 649,15
6332 Cotisations FNAL	275,00	141,93
6336 Cotisations au Centre de gestion et au CNFPT	3 000,00	2 507,22
64 CHARGES DE PERSONNEL	236 300,00	220 495,84
64111 Rémunération principale	41 000,00	39 038,24

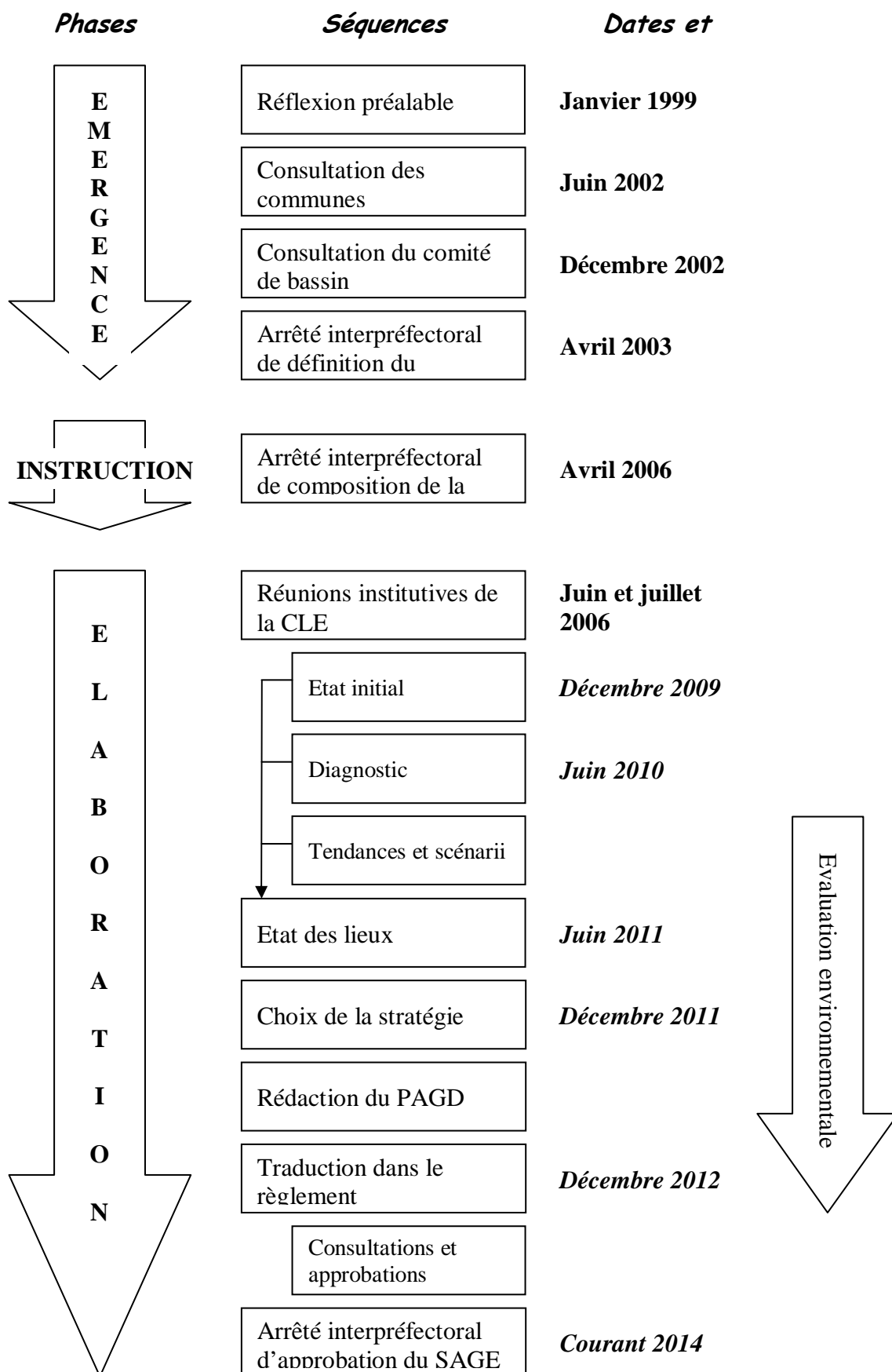
64112 Supplément familial et indemnités de résidence	2 300,00	2 181,81
64113 Nouvelle bonification indiciaire	2 000,00	1 650,86
64118 Autres indemnités	20 000,00	18 334,75
64131 Rémunération principale personnel non titulaire	94 200,00	94 018,60
64168 Autres emplois aidés	10 800,00	8 305,06
6451 URSSAF	39 000,00	35 212,46
6453 Cotisations caisses de retraite	16 500,00	14 620,33
6454 ASSEDIC	7 800,00	6 034,21
6456 Versement au FNC	700,00	
6474 Versements aux œuvres sociales	1 200,00	697,42
6475 Médecine du travail	500,00	206,40
64832 Contributions au FCCPA	300,00	195,70
65 AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	15 000,00	11 188,34
6574 Subventions de fonctionnement aux associations et org. de droit privé	15 000,00	11 188,34
654 Pertes sur créances irrécouvrables		
042 OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	6 207,00	6 200,77
68 DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS	6 207,00	6 200,77
6811 Dotations aux amortis. des imm. incorpor. et corpo.	6 207,00	6 200,77
023 Virement à la section d'investissement	0,00	0,00
TOTAL DEPENSES	356 532,00	295 223,55
RECETTES	BP	Réalisé
70 PRODUITS DES SERVICES DU DOMAINE ET VENTES DIVERSES	3 700,00	4 098,60
7063 Redevances et droits des services à caractère sportif et de loisirs	100,00	202,60
7067 Redevances et droits des services périscolaires et d'enseign.	3 600,00	3 896,00
74 DOTATIONS ET PARTICIPATIONS	291 768,94	291 535,44
74718 Autres - Etat (CAE) et Natura		4 739,82
7473 Participation des départements	231 503,94	231 504,00
74772 FEDER (Natura)	3 200,00	3 251,00
74788 Autres (Régions, agence de l'eau, fédération de pêche)	57 065,00	52 040,62
75 AUTRES PRODUITS D'ACTIVITE	0,00	31 949,89
7588 Autres produits divers de gestion courante		31 949,89
77 PRODUITS EXCEPTIONNELS	240,00	240,00
7718 Autres produits exceptionnels sur opérations de gestion	240,00	240,00
002 Résultat de fonctionnement reporté	60 823,06	0,00
TOTAL RECETTES	356 532,00	327 823,93
Résultat FONCTIONNEMENT exercice 2009 :	32 600,38	€
Résultat INVESTISSEMENT exercice 2009 :	59 410,18	€
Résultat TOTAL exercice 2009 :	92 010,56	€
Résultat global final :	158 808,17	€

Annexe 6 : élément de communication produit en 2009

- bulletin d'informations de la Bresle (n°8) téléchargeable sur le site internet de l'Institution Bresle www.eptb-bresle.com

Echéancier de travail - SAGE de la Vallée de la Bresle

De la phase d'émergence à la fin de la phase d'élaboration



Annexe 8 : bilan des actions de l'animation de bassin versant au 31 décembre 2009

EPTB Bresle - Animation de bassin versant - Programme d'actions du 18 janvier 2008 au 31 décembre 2009

Missions	Actions	Cibles	Stade du projet	Année de lancement	Temps mobilisé (estimation en %)	Réalisations au 31 décembre 2009	Temps mobilisé (en %)
Coordination de la politique de bassin versant							
Coordination de la politique de bassin versant	Développement de la politique de bassin versant de la Bresle - Elaboration, mise en œuvre et suivi d'un programme d'action	Conseils généraux, Institution interdépartementale de la Bresle, acteurs de l'eau du bassin versant (communes, syndicats, etc...)	Programme d'action en cours de finalisation	En cours	21	Action n°1 : animation du COGE 2006-2010	16
Mise en œuvre du principe de subsidiarité	Suppléer aux manques de moyens de certains acteurs dans des domaines appartenant au champ de compétence de l'EPTB	Structures associatives, publiques ou privées en charge de dossiers ayant trait au champ de compétence de l'EPTB	En réflexion	En cours	4	Action n°7 : compétence érosion / ruissellement	13
Maîtrise des ruissellements							
...en milieu urbain							
Animation du volet pluvial urbain	Avis de l'Institution après consultation dans le cadre de certaines autorisations d'urbanisme (Certificats d'urbanisme, Permis de construire, Permis d'aménager)	Maires, DDE et autres services instructeurs éventuels	Consultation effective en Seine-Maritime. Sollicitation des services instructeurs dans la Somme et dans l'Oise.	En cours	25	Action n°5 : avis techniques sur les autorisations d'urbanisme	26
	Participation à l'élaboration des documents d'urbanisme : aide à la prise en compte du risque d'inondation et de ruissellement dans les PLU, cartes communales, SCOT	Communes	Consultations ponctuelles. Demande d'implication systématique auprès des communes.	En cours	4	Action n°4 : participation aux procédures d'élaboration des documents d'urbanisme	6
	Favoriser l'émergence de documents de gestion des eaux pluviales à l'échelle communale (schéma pluvial, diagnostic réseau...)	Maires	Action dispersée à organiser	2008	4	Action n°6 : impulsion et suivi des schémas de gestion des eaux pluviales	10
	Avis technique sur les systèmes de gestion dans les projets et promotion de la récupération et de la réutilisation des eaux pluviales des constructions...	Collectivités, particuliers, industries, agriculteurs	En réflexion	2009	3	Action n°5 : avis techniques sur les autorisations d'urbanisme	—
Information et communication	Réalisation d'une plaquette informative sur la ville, la pluie et les inondations... communication sur la gestion des eaux pluviales à différentes échelles (collective et individuelle)	Collectivités, maîtres d'œuvre de la construction et de l'urbanisme, particuliers	En réflexion	2008	10	Action n°8 : Réalisation d'une plaquette / Action n°9 : Réalisation d'un dépliant / Action n°10 : Alimentation du site Internet	14
...en milieu agricole							
Mise en œuvre du Programme de Développement Rural Hexagonal	MATER érosion, PVE, hydraulique douce	Les agriculteurs du bassin versant	CIPAN en cours, hors cadre PDRH. Autres actions envisageables à plus long terme	2010	0		0
Gestion des eaux pluviales au sein des corps de ferme	Développement de la gestion des eaux pluviales agricoles en concertation avec les architectes et agriculteurs. Promotion des ouvrages de rétention et d'infiltration des eaux de pluie. Promotion de la récupération des eaux pour certains usages.	Exploitations agricoles	En réflexion	2008	4	Action n°5 : avis techniques sur les autorisations d'urbanisme	—
Mise en œuvre de l'hydraulique douce	Promotion des ouvrages de régulation, haies, mares... réalisation de diagnostics érosion, aide à la mise en œuvre des préconisations, aide au montage des dossiers d'aide...	Exploitations agricoles en zone sensible au ruissellement et à l'érosion	En réflexion : Contexte à définir (Mesure 216 du PDRH)	2009	0		0
Promotion de pratiques culturelles anti-érosives	Information et sensibilisation à des pratiques culturelles adaptées		En réflexion	2009	0		0

Missions	Actions	Cibles	Stade du projet	Année de lancement	Temps mobilisé (estimation en %)	Réalisations au 31 décembre 2009	Temps mobilisé (en %)
Couverture hivernale des sols	Cultures intermédiaires pièges à nitrates (CIPAN)	Les agriculteurs du bassin versant	En cours. Réflexions sur l'évolution de la procédure (marché public ?)	En cours	4	CIPAN	CIPAN
Protection de la qualité de la ressource et des milieux							
Mise en œuvre du Programme de Développement Rural Hexagonal	MATER DCE, MATER Natura 2000	Les agriculteurs du bassin versant	Actions envisageables à moyen-long terme	2010	0		0
Maîtrise de l'utilisation des produits phytosanitaires et fertilisants	Réduction des quantités de produits phytosanitaires et fertilisants utilisés dans les cadres professionnel et particulier, gestion du stockage des produits...	Collectivités et notamment Conseils généraux, gestionnaires de réseaux routiers et ferroviaires, agriculteurs, particuliers, entreprises (CCI)	En réflexion	2008	5	Action n°2 : Bilan des politiques de désherbage des routes / Direction départementales des routes / Action n°3 : Bien désherber dans les collectivités	14
Protection de la ressource en eau potable	Assistance pour le lancement d'études multipressions sur les champs captants prioritaires à définir	Distributeurs/producteurs d'eau potable concernés par les bassins d'alimentation de captage (BAC) prioritaires	En réflexion	2008	10		0
Suivi de l'évolution de la qualité des eaux superficielles et des milieux	Définition d'indicateurs (points de mesures physico-chimiques et biologiques, observations visuelles...) de suivi des actions engagées.	Maîtres d'ouvrage des actions programmées	Localisation et paramètres à définir avec les services concernés.	2008	Compris dans la mission "Coordination de la politique de bassin versant"		0
Promotion de la culture du risque							
Animation et communication sur le risque inondation	Diffusion d'informations sur les contraintes environnementales connues à l'échelle communale et notamment sur les axes de ruissellement, les zones inondées et inondables	Elus et habitants des communes et sous-bassins versants	En émergence. Premières cartographies à diffuser	Début 2008	4	Action n°11 : Information sur le contexte environnemental des communes	1
	Sensibilisation des entreprises et industries aux risques	Entreprises industrielles, Chambres consulaires (CCI,...)	En réflexion	2009	1		0
	Aide à l'émergence de documents communaux sur les risques (DICRIM, plans de sauvegarde...)	Communes	En réflexion	2009	1		0

Annexe 9 : bilan des animations "nature et pêche" 2009

BILAN DES ANIMATIONS REALISEES PAR L'INSTITUTION
du 1 septembre 2008 au 30 août 2009

Type d'animation	Etablissement	Dpt	Contact	Thématique abordée	Public(s) / Nb de participants	Lieu / dates
Animations « Au fil de la Bresle » (réalisées par l'Institution)						
Au fil de la Bresle Institution	Ecole Eu (Brocéliande)	76	M. Driencourt	Découverte de la Bresle à Eu	1 CE1 (26) 1 CE1/CE2 (24) 1 CE1 (27)	Eu (Jardins Ouvriers) / 26 et 28 mai
				Poissons migrateurs à EU	1 CM1A (23) 1 CM1B (24) 1 CM1C (23)	Eu (école /station ONEMA)/ 4,8,9,11,15 juin
	Ecole d'Aubéguimont	76	Mme Lestrat Annet	Découverte de l'écosystème rivière	1 CP/CM2 (25)	Région d'Aumale / 19 mai
Au fil de la Bresle CPIE	2 écoles primaires				7 classes 13 animations 172 enfants	
Animations « Au fil de la Bresle » (sous-traitance CPIE)						
Au fil de la Bresle CPIE	Ecole de Romescamps	60	Mme Gourier	Découverte du littoral au Tréport	1 CP/CE1(20) 1 CE2(25) 1 CM1 CM2(27)	Le Tréport /16 septembre (déplacement en train)
	Ecole de Rambures	80	M. Rzezucha	Lecture de Paysage à Nesle	1 CM1/CM2 (25)	Région de Nesle / 8 décembre 2008
	Ecole d'Incheville	76	Mme Dupuis	Découverte du littoral au Tréport	1 CE1/CE2 (25) 1CE2/CM1 (24)	Le Tréport / 31 mars
	Ecole de Pierrecourt	76	Mme Maubert	Lecture de Paysage à Nesle	1 CE1/CE2/CM2 (14)	Région de Nesle / 12 juin
				Découvrons la vie d'un étang à Nesle Normandeuse	1 MS/GS/CP (17)	Nesle / 29 mai
	Ecole de Vismes au Val	80	Mme Delabre	Découverte du Littoral au Tréport	1 CE1/CE2 (20) 1CM1/CM2 (28)	Le Tréport / 7 mai
				Les poissons migrateurs	1CM1/CM2 (28)	Longroy / Beauchamps / Le Tréport / 31 mars, avril journée, 7 avril
	Ecole de Bouttencourt	80	Mme Maugrenier	Découverte du Littoral au Tréport	1CM1/CM2 (21)	Le Tréport / 14 mai
				Découvrons la vie d'un étang à Nesle Normandeuse	1GS/CP (16) 1CP/CE1 (19)	Nesle / 11 mai
	Ecole de Bouvaincourt	80	Mme Greboval	Découvrons la vie d'un étang à Bouvaincourt	1 CP/CE1 (21)	Bouvaincourt / 18 mai
	Ecole de St Pierre en Val	76	Mme Yvenc	Lecture de Paysage à Nesle Normandeuse	1 CP/CE2 (23)	Région de Nesle / 14 mai
				Les poissons migrateurs	1CM1/CM2 (25)	Longroy / Beauchamps / Le Tréport / 23 mars, 26 mars, 30 mars
	Ecole Eu Brocéliande	76	M. Driencourt	Découverte du Littoral au Tréport	1 CE2 (28)	Le Tréport / 8 juin
				Découvrons la vie d'un étang à Nesle Normandeuse	2 CP (21+21) 2 CP (21+21)	Nesle / 26 mai, 28 mai
				Spécifique Eau en classe	1 CE2 (28)	Eu / 9 mars
				Lecture de Paysage à Eu	1 CM2 (25) 1 CM2 (24) 1 CM2 (24)	Eu / 26 mai, 26 mai, 4 juin
	Collège Henry Dunant Aumale	76	Mme Brajard	Lecture de paysage de Nesle Normandeuse au Tréport <u>spécifique Collège</u>	2 cl. 6 ^{ème} (24+24) 2 cl. 6 ^{ème} (25+25)	Nesle et Le Tréport / 6 et 7 avril
				Le littoral et sa Géologie, du Tréport au Hourdel <u>spécifique Collège</u>	2 cl. 5 ^{ème} (20+21) 2 cl. 5 ^{ème} (23+23)	Le Tréport, Ault, Le Hourdel / 2 et 3 avril
	Ecole de Vieux Rouen	76	Mme Langlois	Lecture de Paysage à Nesle Normandeuse	1 CE2/CM1/CM2 (22)	Région de Nesle / 22 mai
				Découvrons la vie d'un étang à Nesle Normandeuse	1 CP/CE1 (18) 1 PS/MS/GS (22)	Nesle / 22 et 25 mai
Ecole de Monchaux	76	Mme Caron	Découverte écologique à Nesle Normandeuse	1 CP/CE1 (22) 1 CE1/CE2 (19)	Nesle / 19 mai	
Ecole de Gauville	80	Mme Janvier	Parcourons la Bresle des sources à l'estuaire...	1 CE2/CM1 (22) 1CM1/CM2 (22)	Sources de la Bresle, Blangy, Longroy, Le Tréport / 12 mai	
Ecole de Saint Léger aux Bois	76	Mme Thiry	Découvrons la vie d'un étang à Nesle Normandeuse	1 PS/MS/GS (30)	Nesle / 4 juin	
Ecole de Blangy Charles Fréchon	76	M. Gamard	Découverte du littoral au Tréport	1 CE2 (20) 1 CE2 (19)	Le Tréport / 10 avril	
			Parcourons la Bresle des sources à l'estuaire ... (Vimeuse/Tréport)	1 CM1 (22) et 1 CM1/CM2 (22) 1CM2 (22)	Sources de la Vimeuse, Maisnières, Longroy, Le Tréport / 9 et 10 avril	

Type d'animation	Etablissement	Dpt	Contact	Thématique abordée	Public(s) / Nb de participants	Lieu / dates
Au fil de la Bresle CPIE	Ecole de Criquiers	76	Mme Ricard	Parcourons la Bresle des sources à l'estuaire ...	1 CM1/CM2 (22)	Sources de la Bresle, Blangy, Longroy, Le Tréport / 30 mars
	Ecole Aumale Maupassant	76	Mme Lecoq	Lecture de Paysage à Nesle Normandeuse	1 CM1 (27) 1CM1/CM2 (23)	Région de Nesle / 2 juin
				Parcourons la Bresle des sources à l'estuaire ...	1 CE1 (18) 1CE2 (24)	Sources de la Bresle, Blangy, Longroy, Le Tréport / 25 mai
				Découvrons la vie d'un étang à Nesle Normandeuse	1 CP/CE2 (22)	Nesle / 5 juin
	Ecole d'Aigneville	80	Mme Leleu	Découverte du Littoral au Tréport	1 CM1/CM2 (23)	Le Tréport / 2 juin
	Ecole de Lannoy Cuillère	60	Mme Visse Mme Flicot	Animation spécifique maternelles à Lannoy	2 Cl. maternelles de 2 à 5 ans (37)	Lannoy Cuillère / 17 et 20 mars
	Collège de Mers les bains	80	M. Revaux	Lecture de paysage de Nesle Normandeuse au Tréport <u>spécifique Collège</u>	2 cl. 6 ^{ème} (27+27)	Nesle et Le Tréport / 5 juin
Collège de Blangy sur Bresle	76	M. Benoit	Le littoral et sa Géologie, du Tréport au Hourdel <u>spécifique Collège</u>	2 cl. 5 ^{ème} (50) 1 cl. 5 ^{ème} (25) 2 cl. 5 ^{ème} (50)	Le Tréport, Ault, Le Hourdel / 13, 17, 27 mars	
Au fil de la Bresle CPIE	18 écoles primaires et 3 collèges				62 classes 63 animations 1433 enfants environ	
Animations de sensibilisation réalisées par l'Institution et l'ASA Bresle (uniquement pour les écoles des communes riveraines de la Bresle)						
Institution / ASA	Ecole primaire de Marques	76	Mme Godard	nature et milieux aquatiques dans le village	1 CP/CE1/CE2/CM1/CM2 (20)	Marques / 14 mai matin
	Ecole primaire de Bouvaincourt	80	Mme Gréboval		1 CE2/CM1/CM2 (18)	Bouvaincourt / 2 juin matin
	Ecole Brocéliande Eu	76	M. Driencourt		3 classes de CM2 (74)	Jardins ouvriers Eu / 18 juin matin et 19 juin journée
	Ecole Gamaches (Sacré Cœur)	80	M. Haudrechy		1 CM1/CM2 (21)	Gamaches / 2 juin aprèm
	Ecole d'Hodeng au Bosc	76	Mlle Lagache		1 CE2/CM1/CM2 (20)	Hodeng / 14 mai aprèm
	Ecole Nazareth Eu	76	M. Andrieux		1 CM1 (22)	Jardins ouvriers Eu / 28 mai matin
	Ecole d'Abancourt	60	M. Leroy		1 CM1/CM2 (32)	Blargies/Abancourt / 18 mai aprèm
Institution / ASA	8 écoles				9 classes 9 animations 204 enfants	
Animations « pêche » (réalisées / Institution)						
Animations « pêche »	Centre de loisirs d'Aumale	76	Mme Heurteaux	pêche	4 animations 30 jeunes de 8 à 16 ans	Etang de Nesle l'Hôpital
	CAJ ComCom Vimeu Industriel	80	M. Haussoulier		6 animations 24 jeunes de 10 à 16 ans	
Animations « pêche »					10 animations 54 jeunes	
Autres animations réalisées par l'Institution (+ divers partenariats) à divers publics						
Classes d'eau	Ecole de Blangy (C. Fréchon)	76	M. Gamard	Classes d'eau (financement Agence Eau Seine Normandie)	3 animations 3 classes (75)	Blangy 14, 16 et 17 avril
Animations Plan Départemental Culturel (CG80)	Collège Gamaches (80)	80	Mme Herjean	L'eau (partenariat FDPPMA80)	5 animations 125 élèves de 5ème	Longroy, Gamaches 24 et 27 mars et 12 mai 2009
Animations sensibilisation bassin versant	Professeurs Inspection académique 76	76	M. Wattebled	fonctionnement/gestion d'un bassin versant (partenariat Inspection académique 76 et Syndicat BV Yères)	2 animations environ 30 professeurs	Criel / Mer 1 ^{er} et 15 avril 2009
Animations Festival de l'Oiseau	Tout public		M. Désérable	poissons migrateurs (partenariat ONEMA) milieux aquatiques et paysages	4 animations (environ 50 participants)	Station ONEMA Beauchamps, étang Institution et étangs rivière Bouvaincourt/ 21-22-23-24 avril 2009
Animations diverses					14 animations 280 pers.	
TOTAL					109 animations 2143 participants	du 1 septembre 2008 au 30 août 2009



EPTB Bresle

Institution interdépartementale Oise / Seine-Maritime / Somme
pour la gestion et la valorisation de la Bresle

Reconnue Etablissement Public Territorial du Bassin de la Bresle

**3 rue Soeur Badiou
76390 AUMALE
Tél : 02.35.17.41.55
Fax : 02.35.17.41.56**

courriel : institution.bresle@wanadoo.fr

www.eptb-bresle.com



Conception réalisation : EPTB Bresle - Impression : EPTB Bresle
Crédits Photos : EPTB Bresle
Sources cartographiques : EPTB Bresle
Février-Mars 2010